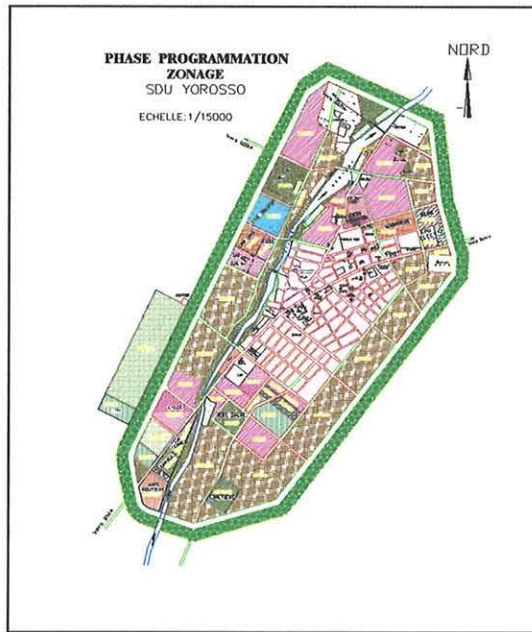


MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE YOROSSO ET ENVIRONS



RAPPORT DEFINITIF

Mars 2005

DECRET N°05-137/P-RM DU 22 MARS 2005

**PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE LA VILLE DE YOROSSO ET ENVIRONS.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-607/PRM du 30 décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la Planification Urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 2 mai 2004 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°04-146/P-RM du 13 mai 2004 fixant les intérimis des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er}: Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2005 à 2024, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Yorosso et environs annexé au présent décret.

Article 2: Ledit Schéma concerne la ville de Yorosso et environs (Commune de Yorosso).

Article 3: Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4: L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Yorosso et environs (Commune de Yorosso).

Article 5: Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION.....	6
A- OBJECTIF DE L'ETUDE.....	6
B- CONTEXTE DE L'ETUDE.....	6
 PREMIERE PARTIE : CONSTAT 	
I- PERIMETRE D'URBANISATION.....	8
1.1- Présentation.....	8
1.2- Raisons du choix.....	8
II- HISTORIQUE DE LA VILLE.....	9
III- EVOLUTION – OCCUPATION – ANALYSE DU SITE	11
3.1- Evolution du site.....	11
3.1.1- Période pré-coloniale	11
3.1.2- Période coloniale.....	11
3.1.3- Période post-coloniale.....	11
3.2- Occupation du site.....	12
3.2.1- Zones d'habitat.....	12
3.2.2- Zones d'activités.....	13
3.2.3- Armature verte.....	14
3.3- Analyse du site et de ses contraintes.....	15
3.3.1- Aspects physiques.....	15
3.3.2- Contraintes.....	18
IV- DEMOGRAPHIE	19
4.1- Population et composition.....	19
4.2- Taux d'accroissement et Evolution de la population.....	20
4.3- Mobilité de la population.....	21
V- ECONOMIE.....	22
5.1- Secteur primaire.....	22
5.1.1- Agriculture.....	22
5.1.2- Elevage.....	23
5.1.3- Pêche.....	24
5.1.4- Ressources forestières.....	24
5.2- Secteur secondaire.....	25
5.2.1- Artisanat.....	25
5.2.2- Industrie.....	25
5.3- Secteur tertiaire.....	25
5.3.1- Commerce.....	25
5.3.2- Transport.....	25

5.3.3- Institutions financières.....	26
5.3.4- Tourisme	26
5.3.5- Administration.....	26
5.3.6- ONG.....	27
CONCLUSION.....	27
VI- VOIRIE- RESEAUX DIVERS- ASSAINISSEMENT.....	28
6.1- Voirie.....	28
6.1.1- Voirie primaire.....	28
6.1.2- Voirie secondaire.....	28
6.1.3- Voirie tertiaire.....	29
6.1.4- Ouvrages d'art.....	29
6.2- Réseaux Divers.....	29
6.2.1- Alimentation en eau potable.....	29
6.2.2- Réseau d'électrification.....	30
6.2.3- Réseau téléphonique.....	30
6.2.4- Réseau Administratif de Communication (RAC).....	31
6.2.5- Télévision – Radio.....	31
6.3- Assainissement.....	31
6.3.1- Drainage des eaux pluviales.....	31
6.3.2- Evacuation des déchets liquides.....	31
6.3.3- Evacuation des déchets solides	32
CONCLUSION.....	32
VII- EQUIPEMENTS EXISTANTS.....	32
7.1- Equipements administratifs.....	32
7.2- Equipements scolaires.....	34
7.2.1- Enseignement préscolaire.....	34
7.2.2- Enseignement fondamental.....	34
7.2.3- Enseignement secondaire général, technique et professionnel.....	35
7.2.4- Medersas.....	35
7.2.5- Centre d'Education pour le Développement (C.E.D.).....	35
7.2.6- Administration scolaire.....	35
7.3- Equipements socio-sanitaires.....	36
7.3.1- Médecine humaine.....	36
7.3.2- Médecine animale.....	37
7.4- Equipements commerciaux.....	37
7.4.1- Centre commercial.....	37
7.4.2- Gare routière.....	37
7.4.3- Aire d'abattage.....	37
7.4.4- Dépôts de carburant et stations services.....	37
7.4.5- Silo à coton.....	38
7.5- Equipements sportifs et culturels.....	38
7.5.1- Stades.....	38
7.5.2- Aires de jeux.....	38
7.5.3- Hippodromes.....	38
7.5.4- Espaces culturels.....	38

7.6- Equipements touristiques et de loisirs.....	38
7.6.1- Sites touristiques.....	38
7.6.2- Hôtels.....	38
7.7- Equipements culturels.....	39
7.7.1- Mosquées.....	39
7.7.2- Eglises.....	39
7.7.3- Cimetières.....	39
7.7.4- Culte animiste.....	39
7.8- Equipements de sécurité.....	40
7.8.1- Brigade Territoriale de Gendarmerie.....	40
7.8.2- Peloton de la Garde Nationale.....	40
7.8.3- Maison d'Arrêt (Prison).....	40

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME

I- PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT.....	42
1.1- PROBLEMATIQUE D'AMENAGEMENT.....	42
1.2- OBJECTIFS D'AMENAGEMENT.....	42
II- ZONAGE.....	43
2.1- Zones d'habitat.....	43
2.1.1- Habitat existant.....	43
2.1.2- Zones d'extension de l'habitat.....	43
2.2- Réserves foncières.....	44
2.3- Armature verte.....	44
2.4- Zones d'activités.....	45
2.4.1- Zone de bureaux.....	45
2.4.2- Zone scolaire et universitaire.....	45
2.4.3- Zone commerciale.....	45
2.4.4- Zone industrielle.....	45
2.4.5- Zone artisanale.....	46
2.4.6- Zone des hôtels et banques.....	46
2.4.7- Zone d'hydrocarbures.....	46
2.4.8- Zone maraîchère.....	46
2.4.9- Zone des garagistes.....	46
2.4.10- Zone d'entrepôts et de douanes.....	46
III- VOIRIE- RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT.....	46
3.1- Voirie.....	46
3.1.1- Maillage.....	46
3.1.2- Voies à créer.....	47
3.1.3- Voies à aménager.....	49
3.1.4- Ouvrages d'art.....	51
3.2- Réseaux Divers.....	51
3.2.1- Alimentation en eau potable.....	51
3.2.2- Electrification.....	52
3.2.3- Téléphone.....	52
3.2.4- Télévision- Radio.....	52

3.3- Environnement.....	52
3.3.1- Assainissement.....	52
3.3.2- Préservation de la nature.....	55
IV- EQUIPEMENTS PROGRAMMES.....	55
4.1- Equipements administratifs.....	55
4.2- Equipements socio-sanitaires.....	56
4.2.1- Médecine humaine.....	56
4.2.2- Médecine animale.....	56
4.3- Equipements scolaires.....	56
4.4- Equipements commerciaux.....	56
4.5- Equipements touristiques et de loisirs.....	56
4.6- Equipements sportifs et culturels.....	57
4.7- Equipements culturels.....	57
4.8- Equipements de sécurité.....	58
4.9- Equipements de transport.....	58
V- ESTIMATION DU COUT DU SCHEMA	59
5.1- Zones d'habitat / PUS.....	60
5.2- Zones d'activités.....	61
5.3- Voirie et Assainissement.....	62
5.4- Equipements.....	63
5.5- Récapitulatif	64
VI- STRATEGIES D'APPLICATION DU SCHEMA.....	65
6.1- Stratégie foncière.....	65
6.2- Stratégie sectorielle.....	65
6.3- Stratégie institutionnelle.....	66
6.4- Stratégie financière.....	67
VII- PHASES D'APPLICATION DU SCHEMA.....	68
7.1- Première phase.....	68
7.2- Deuxième phase.....	68
VIII- RECOMMANDATIONS.....	68
IX- ANNEXES.....	70
X- BIBLIOGRAPHIE.....	77

INTRODUCTION

A. OBJECTIF DE L'ETUDE.

Le Gouvernement de la République du Mali, à travers le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a entrepris d'élaborer en 2004 les Schémas Directeurs d'Urbanisme des localités de Nara, Niéna, Yorosso, Markala, Tominian, Bourem, Gourma-Rharous, Youwarou, Tonka, Dia, Ouelessébougou et Konobougou.

Ces Schémas Directeurs d'Urbanisme visent l'amélioration du cadre de vie des populations en déterminant les orientations fondamentales du développement des localités à travers des programmes pour un horizon de 20 ans. Le Schéma sera toutefois révisable tous les cinq (5) ans suivant les exigences de développement.

C'est dans ce cadre que se situe la présente étude sur l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Yorosso et Environs.

B. CONTEXTE DE L'ETUDE.

L'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme a commencé par les levés topographiques de la ville et de ses environs.

Les données physiques et géographiques sur le site, les données socio démographiques, économiques et culturelles ainsi que celles sur les équipements collectifs permettent de définir les grandes orientations du développement futur de la localité de Yorosso et ses Environs.

C'est à partir de ce diagnostic que sont présentées des propositions d'aménagement harmonisant programmes de développement urbain et besoins des populations de Yorosso et Environs.

Les études ont été menées avec l'approche participative, ce qui a permis à tous les acteurs locaux de s'impliquer au cours d'un séminaire atelier organisé à Yorosso du 30 Septembre 2004 au 09 Octobre 2004. Ainsi, fonctionnaires et élus locaux durant 10 jours d'affilés ont échangé et se sont appropriés le projet de Schéma Directeur d'Urbanisme.

La présente étude a tenu compte du développement de tous les villages de la Commune. C'est ainsi que dans la phase constat les équipements scolaires et sanitaires ainsi que l'approvisionnement en eau potable au niveau de ces villages ont été recensés et analysés. Dans la phase programmation des propositions d'équipements ont été faites.

Le séminaire atelier a été animé par le Bureau d'Etudes d'Urbanisme Dazan Coulibaly sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat.

PREMIERE PARTIE : CONSTAT

I- PERIMETRE D'URBANISATION :

1.1- PRESENTATION :

La Commune rurale de Yorosso a été créée en application de la Loi n°96-059 du 11 Novembre 1996 sur la décentralisation. Elle comprend 9 villages et la ville de Yorosso:

N°	Nom du village/de la ville	Distance /Yorosso(km)
1	Diarakoungo	5
2	Karagouroula	10
3	Nampena	15
4	Neresso	10
5	Simona	15
6	Toro1	20
7	Toro2	22
8	Toro3	20
9	Yorosso	0
10	Zandieguela	16

Elle est limitée :

- Au Nord par la commune de Kifosso1 (dont le chef-lieu Kifosso1 est situé à 30 km de Yorosso) ;
- A l'Est par la commune de Menamba (dont le chef-lieu Menamba est situé à 10 km de Yorosso) ;
- Au Sud par la commune de Koury (dont le chef-lieu Koury est situé à 30 km de Yorosso) ;
- A l'Ouest par la commune de Karangana. (dont le chef-lieu Karangana est situé à 45 km de Yorosso).

Yorosso, chef lieu de la commune est située sur la longitude 4°47' Ouest et la latitude 12°21' Nord à environ 7 km de la RN14 ou 100 km au Sud-Ouest de la ville de Koutiala. La superficie totale actuelle de la ville de Yorosso est de 235ha.

1.2- RAISONS DU CHOIX :

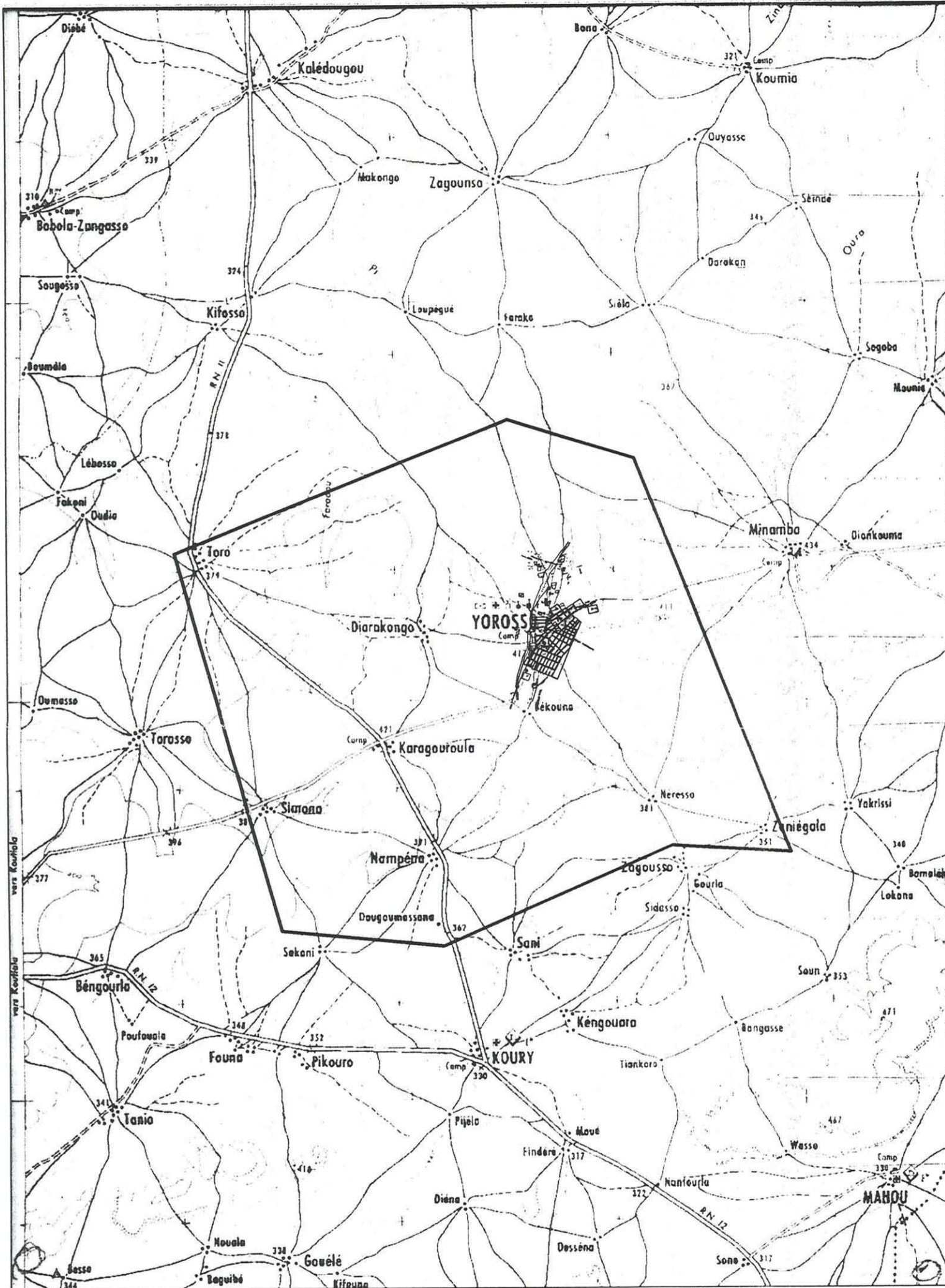
Le périmètre d'urbanisation d'une localité est déterminé par l'aire géographique dans laquelle les hommes sont liés entre eux par des relations sociales, économiques et culturelles quotidiennes ou périodiques.

Pour tenir compte du développement harmonieux de la ville de Yorosso, dans les conditions de la décentralisation, le périmètre d'urbanisation de la commune de Yorosso est circonscrit par les terroirs des villages de la Commune et s'inscrit dans un polygone irrégulier d'une superficie totale de 39 296 hectares dont les limites sont définies comme suit :

- Au Nord-Ouest le village de Toro 1,
- Au Nord un point situé à environ 9 km de la ville de Yorosso,
- Au Nord-Est un point situé à environ 8 km de Yorosso,
- Au Sud-Est le village de Zandieguela,
- Au Sud Dougoumassala,
- Au Sud-Ouest le village de Simona.

PERIMETRE D'URBANISATION

ECHELLE: 1/200 000



LIMITES DU PERIMETRE D'URBANISATION



VILLE DE YOROSSO

II. HISTORIQUE DE LA VILLE :

La fondation de la ville de Yorosso serait attribuée à Binkè KEITA devenu Bèguè Goïta par la transformation de la phonétique locale.

Bèguè Goïta, un jeune malinké serait parti de son village natal Figuirea au Mandé en compagnie de son frère aîné vers la fin du 17^{ème} siècle.

La légende rapporte que les deux frères orphelins avaient été élevés par leur tante.

Le roi ayant appris de devins que le jeune Bèguè était appelé à être chef un jour s'inquiéta pour son pouvoir, aussi chercha-t-il à le faire tuer. La tante ayant appris cette information conseilla aux jeunes gens de quitter le village, de façon à être hors d'atteinte du roi.

C'est ainsi que, parti de Figuirea, ils passèrent par Siby, Kita et Kangaba, pourchassés par les envoyés du roi. Partout où ils arrivaient, les rois des localités concernés étaient disposés à les recevoir, mais craignant de rentrer en conflit avec le roi de Figuirea, ils leur disaient de continuer leur chemin. De Sanando, ils gagnèrent Ségou. Ils traversèrent le fleuve Banifing, avec l'idée de s'éloigner totalement du Mandé, traversèrent le Djonkala, passèrent entre Koutiala et San et arrivèrent à Moribila, village Minianka.

Le grand frère de Bèguè décida de s'établir à Moribila, car dit-il, il ne voulait pas s'éloigner de l'endroit où il venait de goûter pour la première fois l'hydromel et le vin de mil (dolo). Quant au petit frère Bèguè, il continua la route vers l'Est et arriva à une rivière. Il longea la rivière sur la rive gauche en direction du Sud-Est jusqu'à un endroit où elle était moins large et la traversa. C'était entre les villages de Nampéna et M'Pèkouna. Il y séjourna quelques temps, puis longeant à nouveau la rivière mais cette fois-ci sur la rive droite en direction du Nord-Ouest, il vint s'installer près de l'actuel Bois Sacré de Yorosso. Il y pratiquait la chasse et l'agriculture. Il planta les graines de coton qu'il avait emporté de Figuirea, ce qui lui permit de tisser des étoffes de cotonnade qu'il vendait dans les villages voisins. Les villages avec lesquels il entretenait le plus ses activités étaient Jiosso et Kagoua. Kagoua signifie en Minianka, le gros village.

Bèguè finit par s'approcher de Kagoua. A Kagoua vivaient des Coulibaly, tandis qu'à Jiosso vivaient des Goïta.

Quelques années après que Bèguè Goïta se soit établi dans la région, des Peuls attaquèrent Jiosso et les villages voisins. Bèguè se distingua dans la bataille, car il détenait le seul fusil de la contrée. Les Peuls furent vainqueurs et promirent de laisser la vie sauve aux vaincus à la seule condition que ceux-ci parviennent à recouvrir de cauris la lance longue d'une coudée que le chef peul venait de planter dans le sol. Les économies des habitants de Jiosso et de Kagoua ne purent couvrir la lance. Bèguè fut sollicité par le chef de Jiosso pour aider à couvrir la lance avec ses cauris. Il accepta sous la condition que le Pouvoir Temporel des villages de Jiosso et Kagoua lui soit donné. Le pacte fut conclu. A chaque fois que l'on ajoutait des cauris au tas, le chef peul secouait la lance de façon que cette dernière restait toujours découverte. Il fut proposé à Bèguè de compléter les cauris avec le cheval blanc qu'il possédait. Il accepta et les peuls repartir.

Après le départ des Peuls, comme promis, Bèguè détint le Pouvoir Temporel, mais laissa le Pouvoir Spirituel, C'est-à-dire le culte traditionnel aux chefs de Jiosso et Kagoua. Quelques années plus tard, apprenant qu'un complot se tramait contre lui pour le tuer, il devança les comploteurs et les décapita.

A partir de cet instant, il décida de régner en chef absolu. Il destitua les chefs de Jiosso et Kagoua de leurs chefferies de culte traditionnel et cumula à partir de ce moment les deux pouvoirs : temporel et spirituel.

Bèguè étendit son autorité en soumettant les villages voisins. Il créa une armée qu'il organisa et maintint à Kagoua une chefferie crainte et respectée. Les villages qui étaient sous la tutelle de Kagoua, pour exprimer le poids et l'amertume de la chefferie désignaient le village par le nom de « Chorkan », ce qui signifie en Minianka, le village où on est gêné, où on ne se sent pas bien.

Bèguè eu plus de filles que de garçons. L'un de ses fils Tjandougou ou Yadjourou porta le royaume à son apogée. Toro, Karangana et Kalédougou faisaient aussi partie du royaume de Tjandougou. N'Goro, diminutif affectif de N'Golo (nom qui est donné au troisième garçon né de la Femme), fils de Tjandougou donnera son nom à la partie de Kagoua où vivait la Chefferie qui deviendra N'Gorosso, c'est-à-dire le quartier de N'Goro. Par extension, le village entier a pris le nom de N'Gorosso.

Le dernier roi de N'Gorosso au moment de l'arrivée du colonisateur blanc était Mazanga Goïta.

Le colonisateur à son arrivée dans la région a aboli la royauté et créé des cantons à la tête desquels il a installé des chefs de canton.

Yorosso a été érigé en chef lieu de canton en 1928 et son premier chef a été Nanga Goïta, frère benjamin de Mazanga Goïta du vivant même de ce dernier. Nanga a été nommé chef de canton par le colon alors qu'il n'avait à l'époque que 17 ans parce qu'ayant été le seul membre de la famille royale à rentrer vraiment en contact avec l'envoyé de Treich Laplène de passage à N'gorosso. En effet, lorsque Mazanga apprit que le Blanc devait passer par N'Gorosso, il voulut s'opposer à ce passage, mais devant la mise en garde des devins, il se retint mais par mépris pour le Blanc, il envoya par devant lui son plus jeune frère Nanga, considéré comme un enfant. Mal lui en a pris, parce que le Blanc s'enquit du nom du jeune homme et lorsqu'il s'est agi de nommer le chef de canton de Yorosso, il écrivit le nom de Nanga. Mazanga ne survécut pas longtemps à l'affront.

A la mort de Nanga, son fils Mory lui succéda. C'est au temps de Mory en 1936 que l'école de Karangana fut transférée à N'Gorosso. Adama, frère de Mory lui succéda et fut le dernier chef de canton puisqu'il mourut le 05 Août 1960.

Par mauvaise écriture, N'Goroso est devenu Yorosso, mais l'on ne saurait dire exactement à partir de quelle année. Toujours est-il que Wayèrè Goïta, secrétaire du chef de canton écrivait encore N'Gorosso en 1938.

Yorosso a été érigé en Subdivision en 1958 et Cercle en 1960.

Trois chefs de village se sont succédé à Yorosso : Many, frère de Adama, Gaoussou et Fatogoma dit Nanja Goïta, l'actuel chef de village.

Depuis la loi sur la décentralisation de 1996, Yorosso est le Chef lieu de la commune du même nom.

La ville de Yorosso est composée de sept (07) quartiers: N'Gorosso, Yadrosso, Jiosso, Kafona, Lebosso, M'Pèkouna, Dougoumassala et de quatre (04) hameaux : hameaux 1, 2, 3 et 4.

III- EVOLUTION – OCCUPATION - ANALYSE DU SITE.

3.1- EVOLUTION DU SITE :

La création de Yorosso remonte à la fin du 17^{ème} siècle par Bèguè Goïta comme il a été dit au chapitre traitant de l'historique de la ville. Mais pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui, la ville a du passer par plusieurs étapes :

3.1.1- Période pré-coloniale.

Au moment de l'arrivée de Bèguè Goïta dans la contrée, Jiosso, Kangoua (actuel N'Gorosso) et M'Pèkouna existaient déjà en tant que villages. Plus tard, avec l'expansion du royaume, les quartiers Yadrosso et Kafona furent créés.

3.1.2- Période coloniale.

Yorosso a été érigée chef lieu de canton en 1928 et chef lieu de subdivision administrative en 1958. Les quartiers Lebosso et Dougoumassala ont été créés pendant cette période.

3.1.3- Période post-coloniale.

Yorosso a été érigée chef lieu de cercle en 1960. De l'indépendance à ce jour, il n'y a pas eu création de nouveaux quartiers. Mais à partir de 1962, N'Gorosso et Yadrosso ont bénéficié d'extensions successives. En 1986 certains secteurs de N'Gorosso ont été remembrés dans le but d'ouvrir des voies.

A la faveur de la décentralisation survenue en 1996, Yorosso est devenu le chef lieu de la commune rurale du même nom. La ville est désormais constituée de six (06) quartiers et de quatre (04) hameaux :

- N'Gorosso ;
- Yadrosso ;
- Jiosso ;
- Kafona ;
- Lebosso ;
- M'Pèkouna ;
- Hameau 1 ;
- Hameau 2 ;
- Hameau 3 ;
- Hameau 4.

Officiellement Dougoumassala est considéré comme étant un des quartiers de Yorosso. Cependant, compte tenu des 17 km qui le sépare des autres quartiers, la raison invite à le considérer comme un village à part, de sorte qu'il n'apparaîtra pas sur les plans d'état des lieux et d'aménagement proposés.

Avec la création du premier barrage à N'Gorosso en 1998, et celui de Kafona en 2004, certaines populations de Lebosso se sont déplacées. Parfois elles ont construit leurs maisons dans le même quartier mais en dehors des zones inondables, parfois elles se sont installées ailleurs en créant des hameaux satellites au village. Il existe quatre (04) hameaux situés au Nord-Est et au Sud-Est de la ville de Yorosso.

3.2 - OCCUPATION DU SITE :

3.2.1 - Zones d'habitat :

Les zones d'habitat à Yorosso sont constituées des territoires des quartiers de N'Gorosso, Yadrosso, Jiosso, Kafona, lebosso, M'Pèkouna et le secteur d'habitat de la zone administrative.

* Forme du tissu :

On rencontre deux types de tissu dans l'habitat: le tissu tramé et le tissu ancien.

Le tissu tramé se rencontre exclusivement dans la partie remembrée de N'Gorosso en 1986 ainsi que dans les extensions. Dans ce type de tissu, le système de damier prédomine. Les concessions sont regroupées à raison de 8 par îlot. L'épine dorsale de ce tissu est constituée du tronçon de la route Karangana-Boura qui traverse la ville sur lequel aboutissent la plupart des voies Nord-Sud.

Le tissu ancien se rencontre dans le noyau ancien de N'Gorosso, à Yadrosso, à Jiosso, à Kafona, à M'Pèkouna et dans tous les autres villages de la commune. Dans ce type de tissu, des ruelles conduisent à une place centrale faisant office de place publique où ont lieu les assemblées, les fêtes et autres manifestations publiques. A partir de ces ruelles l'on accède à la concession en passant la plupart du temps par un vestibule. Chaque concession est clôturée, bien que ces clôtures soient le plus souvent en ruines. Le tissu traditionnel des quartiers de Yorosso et pratiquement de tous les autres villages de la Commune est caractérisé par la présence de bois sacrés, d'autels et de cases réservés au culte animiste. Les fétiches que l'on y rencontre sont : le Nango, le Nia, le Klè, le Koulobougou.

* Typologie de l'habitat :

On rencontre deux types d'habitat dans la ville de Yorosso : l'habitat moderne et l'habitat traditionnel.

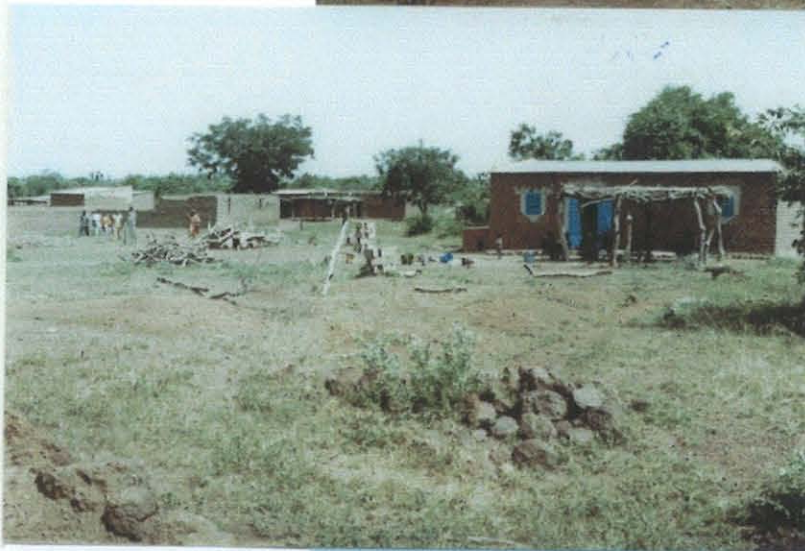
Habitat moderne :

Ce type d'habitat se rencontre dans les quartiers au tissu tramé et se caractérise par des maisons avec des murs en agglomérés creux de ciment ou en briques d'argile séchées au soleil, enduits au mortier de ciment, la couverture en tôle ondulée galvanisée et les menuiseries en tôle ondulée sur cadre bois ou en tôle noire sur cadre métallique. Dans la concession les maisons sont disposées sur le périmètre de la parcelle, laissant au centre une cour aux fonctions multiples. Les chambres des maisons sont alignées, ayant en commun la même véranda qui fait à la fois office de séjour et de salle à manger par temps froids et pluvieux, la vie commune se déroulant le reste du temps dans la cour.

Habitat traditionnel :

On le rencontre surtout dans les quartiers au tissu ancien ainsi que dans les autres villages de la Commune. Ce type d'habitat est caractérisé par des maisons avec des murs en pisé de terre ou en briques d'argile séchées au soleil, enduits au mortier de banco. Chaque maison est constituée d'une chambre et d'une anti-chambre, l'anti-chambre servant de magasin ou de débarras. Chaque épouse dispose de sa maison avec cour individuelle. La cour où habite le chef de famille est précédée d'un vestibule où les hommes prennent leurs repas en groupe. Les femmes quant à elles prennent leurs repas devant la cuisine ou dans la maison de la doyenne de la famille.

Habitat moderne
en banco

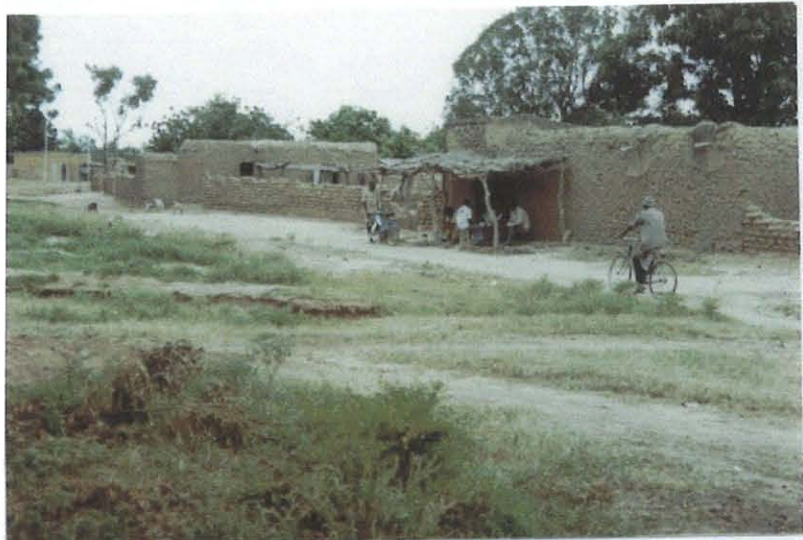


Habitat moderne
en semi-dur

Habitat moderne
en banco



Habitat
traditionnel



Habitat
traditionnel

Habitat
traditionnel



*** Taille de la parcelle :**

La superficie des parcelles dans les quartiers au tissu tramé varie entre 300 et 750 m².

Dans les quartiers et villages au tissu ancien, les ruelles délimitent des îlots et chaque îlot est habité par une famille élargie. Le nombre de cours ou concessions dans l'îlot dépend de la taille de la famille. La taille de la concession varie de 100 à 250 m².

Les densités ci-après ont été observées dans les quartiers de Yorosso :

- N'Gorosso : 22 habitants à l'hectare ;
- Yadrosso : 206 habitants à l'hectare ;
- Jiosso : 146 habitants à l'hectare ;
- Kafona : 85 habitants à l'hectare ;
- Lebosso : 80 habitants à l'hectare ;
- M'Pèkouna : 80 habitants à l'hectare ;
- Dougoumassala : 80 habitants à l'hectare.

3.2.2- Zones d'activités :

On rencontre les zones d'activités ci-après à Yorosso :

*** Zone administrative :**

La création de la zone administrative remonte à 1958 avec l'érection de Yorosso en chef lieu de subdivision administrative. Cette zone est limitée au Nord par le quartier de Yadrosso, à l'Est par l'extension Est de N'Gorosso, au Sud et au Sud-Ouest par l'extension sud de N'Gorosso et à l'Ouest par l'extension Est de N'Gorosso. Elle est située de part et d'autre de la route régionale qui traverse la ville.

La superficie de la zone administrative est de 39ha.

On y trouve les équipements et services ci-après :

- Bureaux du Préfet et du Sous- Préfet ;
- Brigade Territoriale de la Gendarmerie nationale ;
- Bureau de Poste ;
- Bureaux du Service Local d'Appui Conseil pour l'Aménagement et l'Equipeement Rural (SLACAER) ;
- Bureaux du Service Local de la Réglementation et du Contrôle (SLRC) ;
- Mairie ;
- Palais de Justice ;
- Bureaux du service de la Conservation de la Nature ;
- SOTELMA ;
- Camp des Gardes ;
- Maison d'Arrêt ;
- Centre de Santé de Référence de Cercle (CSRC) ;
- CSCOM ;
- Pharmacie privée ;
- Bureaux de la CMDT ;
- Maison des Anciens Combattants ;
- Foyer des jeunes ;
- Ecoles A, B et C ;
- Jardin d'enfants ;
- ONG : ASDAP et OMAES ;

-
- Château d'eau potable ;
 - Station ORTM ;
 - Ruines du bâtiment de l'Ex- SOMIEX ;
 - Bâtiments de l'Ex- OPAM ;
 - Mosquée ;
 - Mission et l'Eglise catholique ;
 - Eglise protestante ;
 - Logements du Préfet, du premier adjoint du Préfet, du Sous-Préfet, du Commandant de la Brigade de Gendarmerie, du chef SLACAER, du chef service Conservation de la Nature, du médecin, du chef secteur CMDT, du CAC, du Directeur de l'école second cycle, et du Percepteur.

*** Zone commerciale :**

Il n'existe pas à proprement parler de zone commerciale à Yorosso. On y trouve cependant un marché et quelques boutiques et épiceries isolées le long de la route régionale qui traverse la ville. Le marché est situé au Sud-Ouest de la zone administrative et couvre une superficie totale de 2,29 ha. Le dimanche est le jour de foire. Les seuls aménagements consistent en des hangars réalisés en perches et pailles tressées.

Les boutiques et épiceries sont situées le long de la route régionale sur une superficie d'environ 1 ha.

*** Zone artisanale :**

Tout comme la zone commerciale, l'on ne saurait parler de zone artisanale à Yorosso. Les ateliers des artisans sont situés isolement le long de la route régionale pour certains, à la devanture ou même à l'intérieur des concessions pour d'autres.

*** Zones maraîchères :**

On distingue cinq zones le long du marigot où se pratique le maraîchage :

- N'Gorosso Extension ;
- Yadrosso ;
- Jiosso ;
- Kafona ;
- Lebosso.

La superficie cumulée de ces zones est de 6ha.

*** Zone agropastorale :**

Les activités agricoles et pastorales utilisent les mêmes espaces selon les années et les saisons en fonction de la rotation des cultures et du calendrier cultural.

Les zones agropastorales se localisent dans les espaces libres entre les quartiers et aussi dans les espaces entre les villages.

3.2.3- Armature verte :

*** Au niveau de la ville de Yorosso :**

L'armature verte est constituée par :

- le bosquet Boubacar Diallo ;
- le bois sacré au bord de la route de M'Pèkouna ;
- le bois sacré contigu au Service de la Conservation de la Nature ;

- les vergers au Sud-Ouest de la ville, non loin du CAP en construction ;
- les vergers au Sud-Est de Kafona ;
- le verger d'anacardiens d'une superficie de 20 ha du Service de la Conservation de la Nature à la périphérie de la ville ;
- les arbres de hautes futaies plantés à travers la ville ;
- les forêts naturelles tout autour de la ville.

La superficie cumulée de ces espaces boisés est de 1,7ha.

*** au niveau de la Commune :**

L'armature verte est constituée par :

- un bois sacré dans chacun des neuf autres villages de la Commune ;
- la forêt communautaire de 19 ha à Diarakoungo ;
- la forêt communautaire de Koury d'une superficie de 77 ha, située à 3km à l'Ouest de la ville ;
- la forêt communautaire de Kouloumassala d'une superficie de 14 ha, située à 5 km de Boura et créée en 1986 ;
- le massif de la Structure Rurale de Gestion de Bois de Simona d'une superficie de 863 ha dont la Commission Ad Hoc d'exploitation a été créée par Décision n°007 / DG- CYO du 01 Août 2001 ;
- le massif de la Structure Rurale de Gestion de Bois de Diarakoungo d'une superficie de 1426,8 ha dont la Commission Ad Hoc d'exploitation a été créée par la même Décision ci-dessus citée.

3.3- Analyse du site et de ses contraintes :

3.3.1- Aspects physiques :

*** Superficie, sols et relief :**

La superficie totale de la ville de Yorosso dans les limites du territoire construit est de 235 ha.

On rencontre deux principaux types de sols:

- les sols latéritiques et gravillonnaires ;
- les sols argilo-limonneux.

Ces sols sont appauvris du fait de l'érosion.

Le relief à Yorosso est plat avec une déclivité Est – Ouest.

*** Climat :**

Le climat est de type soudano-sahélien, chaud et sec avec une saison pluvieuse qui va de Juin à Octobre et une saison sèche qui va de Novembre à Mai.

Les écarts de températures sont importants entre le jour et la nuit d'une part et entre les mois froids et chauds de l'année d'autre part.

Tableau n°1 : Températures minimales moyennes pour la période allant de 1998 à Juillet 2004.

AN	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	MOY
1998	15.9	19.8	22.2	27.3	26.4	23.6	22.3	21.9	22.0	22.8	18.8	16.7	21.6
1999	17.2	17.4	22.8	25.5	26.1	24.1	21.9	21.5	21.6	22.4	19.9	15.2	21.3
2000	19.4	16.2	21.3	27.1	26.0	23.8	22.7	21.8	22.7	22.7	19.4	15.7	21.6
2001	14.9	16.9	22.5	26.3	26.2	23.9	22.6	22.4	22.0	22.8	19.7	17.3	21.5
2002	17.8	18.1	24.6	26.8	27.2	24.8	23.3	22.9	23.4	23.2	19.8	17.5	21.5
2003	17.7	21.5	23.7	26.8	27.0	23.7	22.7	22.5	22.3	23.5	21.0	16.7	21.4
2004	17.5	20.3	23.1	26.8	26.8	**	22.6	**	**	**	**	**	

Source : Service de la Météorologie (les t° ont été enregistrées à la station synoptique de Koutiala)

Tableau n°2: Températures maximales moyennes pour la période allant de 1998 à Juillet 2004.

AN	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	MOY
1998	32.7	37.6	38.2	39.6	37.0	33.9	31.9	30.5	30.9	34.3	35.3	32.7	34.6
1999	31.9	33.6	38.4	38.7	37.3	35.2	30.6	28.8	30.2	33.2	34.6	32.5	33.8
2000	33.9	33.0	37.1	39.3	37.3	34.4	31.3	30.6	32.4	34.4	35.5	32.9	34.3
2001	33.0	34.2	38.6	39.2	37.5	33.5	31.2	30.5	31.5	35.2	35.4	34.4	34.5
2002	31.7	35.0	38.7	38.8	37.9	35.1	32.5	31.2	32.6	34.3	35.8	33.2	34.7
2003	32.4	37.1	38.2	39.1	37.9	32.9	30.6	29.4	30.9	34.7	35.3	32.9	34.3
2004	32.6	35.6	37.3	38.7	38.4	**	**	**	**	**	**	**	

Source : Service de la Météorologie (les t° ont été enregistrées à la station synoptique de Koutiala)

*** Pluviométrie, vents:**

La pluviométrie est moyenne et variable d'une année à l'autre comme l'indique le tableau n°3 ci-après.

Tableau n°3: pluviométrie pour la période allant de 2000 à 2004.

Année	Quantité (mm)
2000	615,5
2001	715,1
2002	669,2
2002	1150,9
2003	603,3
2004 (à septembre)	

Source : SLACAER.

On rencontre deux types de vents :

- L'harmattan : vent sec qui souffle en saison sèche, de Novembre à Mai du Nord-Est vers le Sud-Ouest;
- La mousson : vent qui souffle en hivernage, de Juin à Octobre du Sud-Ouest vers le Nord-Est.

Au cours de l'année, la vitesse moyenne du vent varie d'un mois à l'autre. Elle est plus forte en Mai où par exemple elle a été de 3,4 m/s en 1999 et plus faible en novembre où elle a été de 1,2 m/s à la même année.

La direction dominante des vents est le sens Nord-Est vers Sud-Ouest.

Tableau n°4 : Vitesse moyenne du vent en m/s pour la période allant de 1998 à Juillet 2004.

AN	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	MOY
1998	2,5	2,9	2,6	2,8	2,7	2,7	3,1	2,4	2,1	2,0	1,9	2,3	2,5
1999	2,9	2,8	3,0	3,2	3,4	3,1	2,7	2,4	1,6	1,7	1,2	1,6	2,5
2000	1,6	1,7	1,6	2,2	2,5	2,6	2,4	2,1	2,4	2,1	1,7	1,8	2,1
2001	1,5	2,2	2,0	2,3	3,2	2,9	2,4	1,8	1,9	1,9	1,5	1,6	2,1
2002	2,1	1,7	1,8	1,9	2,7	2,6	2,7	2,2	2,2	1,6	1,5	2,0	2,1
2003	1,9	1,6	1,9	2,1	3,1	2,4	1,9	1,5	1,4	1,7	1,4	1,3	1,9
2004	1,7	1,5	2,0	2,2	2,7	2,5	1,7	**	**	**	**	**	

Source : Service de la Météorologie (les vitesses ont été enregistrées à la station synoptique de Koutiala)

*** Hydrographie :**

Aucun cours d'eau permanent ne traverse la Commune de Yorosso. On y rencontre seulement quelques marigots:

- Marigot à Yorosso : Dans la ville de Yorosso le marigot prend des noms différents suivant l'endroit où il se trouve ; on rencontre des appellations comme Fanfolo Locanga (marigot de pêche du Chef), Yè Djè Doro et Lochoho ;
- Marigots également dans les villages de Neresso, Nampena, Diarakoungo, Karagouroula et Simona.

Pendant la saison sèche ces marigots tarissent, ne laissant que peu d'eau dans les bas-fonds, ce qui rend difficile certaines activités.

*** Faune :**

La faune aux alentours de la ville de Yorosso ainsi que dans toute la Commune est assez pauvre. On y rencontre cependant des biches, des singes, des phacochères, des caïmans, des perdrix, des pintades, des tourterelles, des moineaux, des tisserins, diverses espèces de rongeurs et de reptiles.

*** Flore :**

La végétation offre un large éventail de formation végétale de savanes arbustives et arborées aux approches de toutes les localités de la Commune.

Tableau n°5 : Flore de la Commune de Yorosso.

N°	Nom scientifique	Nom français	Nom vernaculaire (Bamanan)	Utilisation
1	Parkia Biglobosa	-	Nèrè	fruit
2	Butyrospermum Parki	Karité	Sì	fruit
3	Detarium Microcarpa	-	Tabacounba	fruit, médecine, bois de chauffe
4	Antada Africana	-	Samanèrè	médecine, bois de chauffe
5	Sclerocaria Birrea	-	N'kouna	fruit, médecine
6	Kaya Senegalensis	Caïlcédrat	Djala	médecine, bois d'œuvre
7	Tamarindus Indica	Tamarinier	N'tomi	fruit, médecine
8	Combretum Micranthum	-	N'Golobè	médecine, bois de chauffe
9	Ziziphus Jujuba	Jujubier	N'Tomono	fruit, médecine
10	Leanna Microcarpa	-	M'Pékuba	fruit
11	Leanna Ada	-	Suruku M'Péku	fruit
12	Leanna	-	Konon M'Péku	fruit
13	Daniela Oliveri	-	Sana	bois de chauffe et d'œuvre
14	Diospiros Mespiliformis	-	Mandé Sounsoun	fruit, médecine
15	Cerba Pentadru	Fromager	Banan Soun	feuilles, bois d'œuvre
16	Isobertia Doka	-	Chô	bois d'œuvre, aliment bétail
17	Burkea Africana	-	Siri	bois d'œuvre
18	Prosopis Africana	-	Guélé	bois d'œuvre
19	Landolphia Senegalensis	-	Zaban	fruit, médecine
20	Andansonia Dijitata	Baobab	Zira	fruit, médecine
21	Anogensus Leocarpus	-	N'Galama	médecine, bois d'œuvre
22	Balanites Aegyptiaca	Dattier sauvage	zèguènin	fruit, médecine

Source : Service Conservation de la Nature de Yorosso.

3.3.2- Contraintes :

* Contraintes physiques :

Les contraintes physiques à l'aménagement dans la ville de Yorosso sont essentiellement liées à la présence du marigot.

* Contraintes juridiques :

Dans la ville de Yorosso il n'a été relevé aucune contrainte juridique à l'aménagement. Cependant, il existe sur le territoire de la Commune une forêt communautaire et deux massifs forestiers dont il faut tenir compte dans les projets d'aménagement. Il s'agit de :

- la forêt communautaire de 19 ha de Diarakoungo,
- des massifs de Structure Rurale de Gestion de Bois de Diarakoungo (1426,8 ha) et de Simona (863 ha) dont la Commission Ad Hoc d'exploitaton a été créée par Décision n°007 / DG- CYO du 01 Août 2001.

* Contraintes culturelles :

Les contraintes culturelles sont des sites ou activités culturels empêchant l'aménagement de l'espace. Les contraintes culturelles recensées à Yorosso sont :

- Bois sacré le long de la route de M'Pèkouna ;
- Bois sacré près du Service de la Conservation de la Nature ;
- Bois sacré de Jiosso ;

Des sites similaires existent dans les villages de la Commune.

* **Problématique foncière :**

A Yorosso, il n'existe aucune problématique dans l'utilisation du sol.

IV- DEMOGRAPHIE

4.1- POPULATION ET COMPOSITION :

Le recensement général de la population et de l'habitat de 1998 a estimé la population de Yorosso à 2 819 habitants, alors que celui de 1987 avait fait état de 3182 âmes. En onze ans la population de Yorosso aurait donc diminué de 363 personnes ! Or, aucune information, ni au niveau national, ni suite aux investigations menées sur le terrain – n'a permis d'identifier une calamité ou autre phénomène qui expliquerait la diminution d'une population qui du reste ne connaît pratiquement pas d'exode.

C'est pourquoi la population considérée dans la présente étude est celle estimée par une enquête exhaustive sur le terrain menée par le consultant entre le 20 Août 2004 et le 27 Août 2004. C'est – à dire 5 189 habitants. Les données du recensement de 1987 (3 182 habitants) et du RACE en 2001 (4 346 habitants) confortent d'ailleurs ce choix.

Tableau 6 : Répartition ethnique de la population

N°	Quartier et hameaux	Populati on	Principales ethnies								
			Minian ka	Peul	Bama- nan	Son- rhaï	Bobo	Malin ké	Sénou fo	Sonin ké	Autre
1	N'Gorosso	2 342	1 642	142	138	90	85	62	52	31	100
2	Yadrosso	206	206	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Jiosso	167	167	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Kafona	170	170	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Lebosso	198	196	-	-	1	-	-	-	-	1
6	M'Pèkouna	245	221	24	-	-	-	-	-	-	-
7	Hammeau 1	495	493	2	-	-	-	-	-	-	-
8	Hammeau 2	251	250	-	-	-	1	-	-	-	-
9	Hammeau 3	313	313	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Hammeau 4	420	410	10	-	-	-	-	-	-	-
11	Dougoumas sala	382	381	-	-	-	1	-	-	-	-
	Total	5 189	4 449	178	138	91	87	62	52	31	101
	Rapport (%)	100	85,74	3,43	2,66	1,73	1,68	1,19	1,00	0,6	1,94

Source : Enquêtes exhaustives du Consultant – Août 2004

Il apparaît nettement que la population de Yorosso est à très forte majorité Minianka, suivi des peuls, des Bamanans. Les ethnies autres que Minianka sont surtout concentrées dans les extensions de N'Gorosso.

Tableau 7 : Répartition de la population par tranches d'âge en 2004

N°	Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1	0 – 5 ans	470	9,06	462	8,90	932	17,96
2	6 – 10 ans	416	8,02	407	7,84	823	15,86
3	11 – 15 ans	346	6,67	335	6,45	681	13,12
4	16 – 20 ans	325	6,26	295	5,69	620	11,95
5	21 – 25 ans	240	4,62	239	4,61	479	9,23
6	26 – 30 ans	208	4,01	226	4,35	434	8,36
7	31 – 35 ans	160	3,08	132	2,55	292	5,63
8	36 – 40 ans	132	2,55	106	2,04	238	4,59
9	41 – 45 ans	91	1,75	72	1,39	163	3,14
10	46 – 50 ans	84	1,62	54	1,04	138	2,66
11	51 – 55 ans	44	0,85	46	0,88	90	1,73
12	56 – 60 ans	39	0,75	58	1,12	97	1,87
13	61 – 65 ans	55	1,06	37	0,71	92	1,77
14	66 – 70 ans	18	0,35	24	0,46	42	0,81
15	71 – 75 ans	6	0,12	11	0,21	17	0,33
16	76 – 80 ans	14	0,27	6	0,12	20	0,39
17	81 – 85 ans	12	0,23	3	0,06	15	0,29
18	86 – 90 ans	8	0,15	2	0,04	10	0,19
19	91 ans et plus	2	0,04	4	0,08	6	0,12
	Total	2 670	51,46	2 519	48,54	5 189	100

Source : Enquêtes exhaustives du Consultant en Août 2004.

La structure de la population telle que dégagée par le tableau n° 7 ci dessus, confirme la jeunesse de la population. En effet, la tranche d'âge de 5 à 20 ans qui constitue la population scolaire représente 40,93 % de la population totale.

La population féminine représente 48,54 % de la population totale et la population masculine 51,46 %.

La population de Yorosso est essentiellement occupée par les activités agricoles. Les peuls et certains agriculteurs pratiquent l'élevage.

4.2- TAUX D'ACCROISSEMENT ET EVOLUTION DE LA POPULATION :

En considérant les chiffres du recensement de 1987 (3 182 habitants) et ceux issus des enquêtes exhaustives du consultant (5 189 habitants en août 2004), on obtient un taux d'accroissement moyen de 3.71 % par an.

Toutefois, les évaluations du présent SDU sont faites sur la base de 3%, taux recommandé par les services des Statistiques. Sur cette base la population de Yorosso sera de 9 372 habitants à l'horizon 2024.

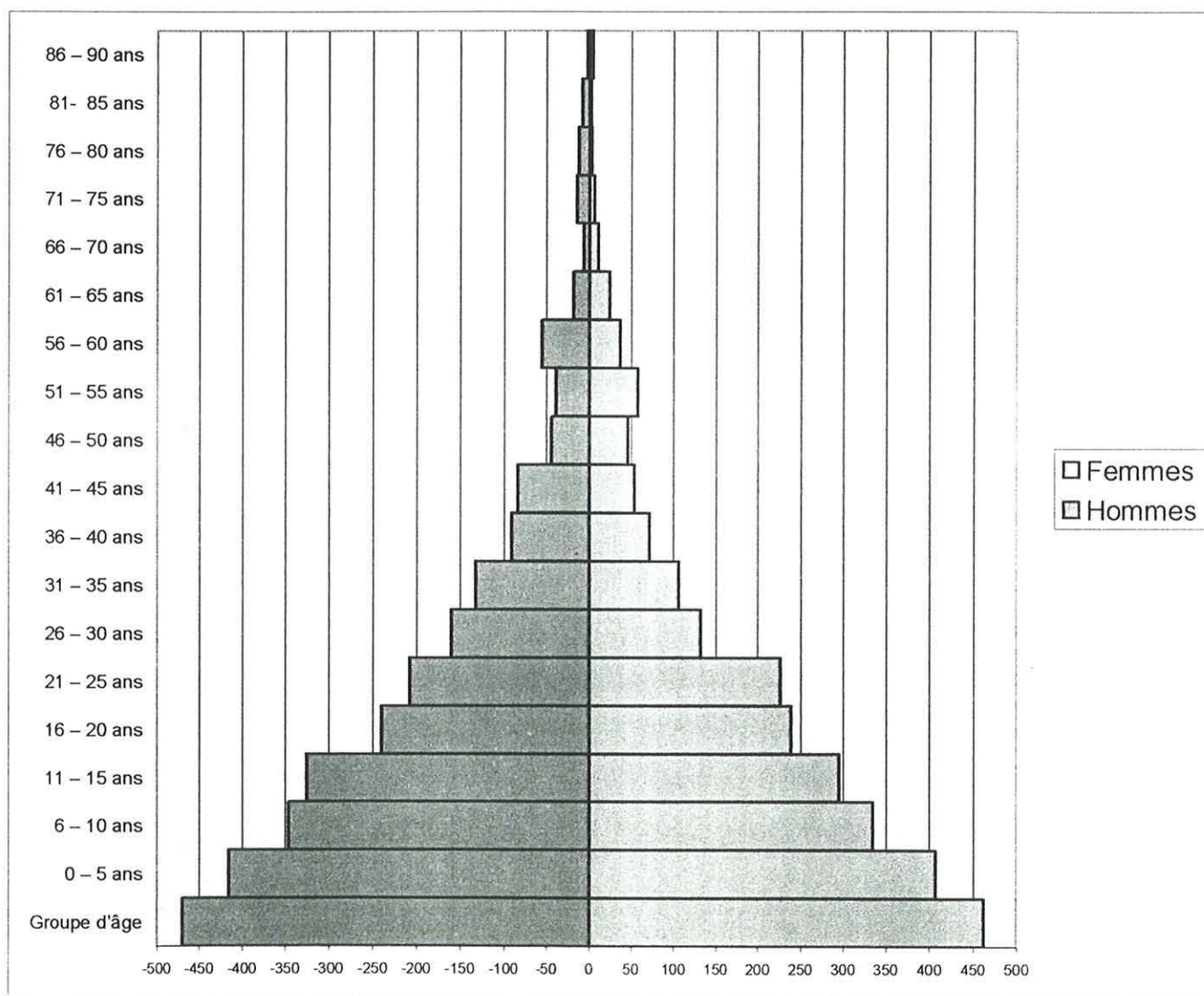
4.3- MOBILITE DE LA POPULATION :

La population de Yorosso est sédentaire et très peu mobile. L'enquête menée par le Consultant a confirmé cette tendance. La seule mobilité constatée est celle des scolaires qui étudient dans d'autres localités.

PYRAMIDE DES AGES

HOMMES

FEMMES



V- ECONOMIE**5.1. SECTEUR PRIMAIRE****5.1.1- Agriculture :**

L'agriculture est la principale activité économique de Yorosso. Elle occupe plus de 98% de la population active.

*** Surfaces cultivables et principales cultures :**

L'agriculture est pratiquée par endroit, eu égard à la nature du sol (caillouteux et souvent couvert de strigan) qui ne permet pas de disposer de grands espaces continus, homogènes.

Le maraîchage est pratiqué le long du marigot et dans des poches où l'eau est disponible.

*** Principales cultures :**

On distingue :

- ** **Les cultures vivrières :** sorgho, mil, maïs, niébé, fonio, patate, wandzou, sésame, taro, oseille de guinée, courge, pastèque etc.
- ** **Les cultures industrielles :** coton, soja, arachide ;
- ** **Les cultures maraîchères :** échalotes, tomate, aubergine, feuille de niébé, carotte, chou, salade.

Tableau n° 8 : Production agricole des cinq dernières campagnes

N°	Cultures	Production (tonne)				
		1999 / 2000	2000 / 2001	2001 / 2002	2002 / 2003	2003 / 2004
1	Sorgho	2 206	2 424	3 255	3 426	4 569
2	Mil	2 172	1 571	2 097	1 592	2 821
3	Maïs	1 599	1 115	1 965	1 350	1 930
4	Riz	15	9	15	5	14,4
5	Niébé grain	34	-	1	91	173,5
6	Coton	2 836	3 547	3 977	3 599	5 553
7	Arachide	95	2	5	80	139,4
8	Soja	24	35	31	26	40,6
9	Piment	22	14	9	10	13,2
10	Patate douce	-	-	-	-	40
11	Sésame	-	-	-	1	12

Source : CMDT- SLACAER secteur de Yorosso.

L'analyse des données du tableau fait ressortir que la production des principales cultures a atteint son meilleur niveau en 2003/2004, avec une pointe dans certains cas en 2001/2002.

*** Principales contraintes de l'agriculture:**

Les facteurs qui handicapent l'agriculture à Yorosso sont :

- l'insuffisance de bonne terre : les terrains souvent rocailleux, gravillonnaires ou envahis de strigan réduisent considérablement les surfaces cultivables ;
- le sous équipement des paysans dû à la faiblesse de leur pouvoir d'achat ;
- la difficulté d'accès aux semences sélectionnées : quelques paysans reçoivent du SLACAER des semences, à charge pour eux de les multiplier selon les prescriptions de ce service à l'attention

d'autres paysans. Mais il arrive que ceux-ci attendent toujours, et d'autant plus longtemps que lesdites semences sont souvent rejetées par le SLACAER pour non respect de ses prescriptions. Alors il faudra tout recommencer.

- l'insuffisance de l'eau, surtout pour le maraîchage : les eaux de surface sont insuffisantes, et les eaux souterraines sont difficilement accessibles ;
- l'insuffisance dans l'organisation de la filière des engrais ;
- le prix élevé des intrants ;
- la mauvaise gestion des feux de brousse ;
- les dégâts causés aux cultures par les animaux en quête de pâturage.

*** Atouts de l'agriculture :**

Il existe tout de même des atouts susceptibles de favoriser l'essor de l'agriculture. Ce sont :

- l'existence de structures techniques d'encadrement et d'appui (CMDT – SLACAER – Chambre d'Agriculture) ;
- l'existence d'organisme d'appui financier (BNDA – Kafo Jiginew) ;
- la localisation de la plupart des terres cultivables à l'intérieur des limites de la commune (un atout de taille dans la mesure où la commune peut disposer de ses terres comme elle l'entend).

5.1.2- Elevage :

L'élevage est pratiqué en concomitance avec l'agriculture par la quasi totalité des paysans. Autrement dit, tout cultivateur fait aussi l'élevage.

*** Cheptel :**

Tableau n° 9 : *Le cheptel pour la période allant de 2000 à 2004.*

N°	Espèces	2000	2001	2002	2003	2004	Total de la Commune (2004)
1	Bovins	1 000	1 150	1 100	1 100	1 200	10 000
2	Ovins	600	700	800	850	900	12 000
3	Caprins	700	750	800	850	950	13 000
4	Asins	121	138	147	155	190	450
5	Porcins	500	650	700	800	850	8 500
6	Equins	5	8	10	21	37	200
7	Volailles	-	-	-	-	4 600	39 000

Sources : Secteur CMDT / Yorosso ; SLACAER / Yorosso.

Yorosso compte en moyenne le 10ème du cheptel de la commune, exception faite des asins dont il possède près de la moitié.

*** Contraintes de l'élevage :**

Le caractère extensif de l'élevage constitue un de ses grands handicaps. Les éleveurs laissent proliférer leur bétail, sans doute pour le prestige, puis se voient confrontés aux problèmes d'alimentation et d'entretien adéquats. Les contraintes qui existent sont :

- l'insuffisance de pâturage et de points d'eaux d'abreuvement ;
- la non disponibilité sur place de produits vétérinaires et de personnel soignant ;

- la non maîtrise d'une maladie terrible affectant spécifiquement les pintadeaux ;
- les conflits autour de l'utilisation des pâturages.

*** Atouts de l'élevage :**

L'existence d'un schéma pastoral dont l'application est attendu constitue un atout précieux pour la rentabilisation de l'élevage. Il permettra de faire une gestion judicieuse des espaces et de l'ensemble des ressources, notamment par la codification des actions de tous les acteurs.

Des structures d'encadrement technique, d'appui-conseil et d'appui financier existent (CMDT – SLACAER – BNDA), ainsi que des organisations socio-professionnelles (Coopérative – Filière Bétail viande).

5.1.3- Pêche :

La pêche n'est pas pratiquée à Yorosso faute de cours d'eau permanents. Le poisson qui y est consommé provient d'autres localités.

5.1.4- Ressources forestières :

*** Flore :**

La végétation de type soudanien composée de steppes et d'arbustes est encore dense et luxuriante comme si on n'y touchait pas.

Pourtant la brousse procure des essences qui sont destinées à divers usages : bois de chauffe, bois d'œuvre, alimentation humaine et du bétail, construction, pharmacopée.

Les ressources de la brousse ne sont pas exploitées par une couche sociale particulière, toute la population y puise ce dont elle a besoin.

C'est pourquoi des menaces pèsent sur la brousse : elles s'appellent défrichement et feux de brousse anarchiques, forte pression pastorale.

En revanche le Schéma Pastoral sera encore une fois un atout.

Il faut également compter avec l'ASICOD qui protège les bois sacrés, assez nombreux dans la localité, le Service de la Conservation de la Nature (SCN), et l'existence de marchés structurés de bois de chauffe (les coupes et la commercialisation sont réglementées).

*** Chasse :**

Elle occupe une bonne partie de la population active, mais le gibier se fait rare du fait de :

- la rareté des gîtes (les brousses ne sont plus suffisamment denses pour constituer de bonnes cachettes aux animaux) ;
- l'insuffisance des points d'eau ;
- le braconnage.

Toutefois, les missions assignées au SCN secteur de Yorosso et celles que prône l'Association des Chasseurs, devront sans doute permettre de mieux organiser l'activité afin qu'elle demeure productive tout en assurant la pérennité des espèces et la préservation de la nature.

Les espèces rencontrées sont les perdrix, pintades, lièvres, phacochères, biches, singes, porcs-épics et les éléphants en transit.

5.2- SECTEUR SECONDAIRE :**5.2.1- Artisanat :**

Il est une activité secondaire qui occupe près de 15% de la population active. Mais il s'agit d'un artisanat utilitaire, de consommation locale, c'est à-dire que les produits et services sont exclusivement destinés à satisfaire les besoins locaux.

Les artisans sont organisés par catégorie Ils viennent de mettre en place une fédération qui a compétence pour postuler pour les marchés (même en dehors de la commune) et de les conclure pour le compte de ses membres.

Tableau n° 10 : Liste des différentes catégories d'artisans

N°	Catégorie	Nombre	N°	Catégorie	Nombre
1	Boucher	16	10	Menuisier bois	10
2	Boulangier	5	11	Menuisier métallique	1
3	Brasseur de dolo	20	12	Meunier	12
4	Cordonnier	3	13	Potier	5
5	Coiffeur tresseuse	26	14	Tailleur	18
6	Dépanneur radio	4	15	Teinturière – savonnière	26
7	Forgeron	5	16	Tisserand	5
8	Maçon	16	17	Tradi-thérapeute	20
9	Mécanicien réparateur de cycles	16			

Source : Union des artisans de Yorosso

5.2.2- Industrie :

Il n'y a pas d'unité industrielle à Yorosso.

5.3- SECTEUR TERTIAIRE :**5.3.1- Commerce :**

On compte seulement deux commerçants agréés à Yorosso, et des étalagistes au nombre de cinq.

Le dimanche est le jour de foire. Les forains arrivent de toute la commune et des communes voisines, avec des produits essentiellement agricoles mais aussi des articles manufacturés (articles de ménage en plastique ou métalliques, petits outillages etc.)

Le commerce est défavorisé par le mauvais état des routes et le faible pouvoir d'achat des populations. Toutefois il est intéressant de noter que les prix des articles courants d'importation sont sensiblement les mêmes que ceux pratiqués à Koutiala ou Bamako.

5.3.2- Transport :*** Etat et organisation du transport**

Il y a seulement deux transporteurs qui exploitent six véhicules en tout, dont quatre affectés au transport voyageurs et deux au transport mixte (marchandises et voyageurs).

Les principaux axes fréquentés sont Yorosso – Koutiala – Yorosso ; Yorosso – Boura – Yorosso.

L'atout majeur du transport réside dans l'existence d'une clientèle potentielle et la création de l'association des transporteurs/chauffeurs qui² se propose d'œuvrer pour mieux organiser le secteur au profit de tous (transporteurs et voyageurs).

Cependant le transport est confronté à beaucoup de difficultés :

- le mauvais état des routes ;
- l'absence de gare routière ;
- l'absence de station service, de garage de réparation ;
- la non disponibilité sur place des pièces de rechange ;
- l'absence de syndicat ;
- l'absence de plan de circulation et de panneaux de signalisation.

*** Administration et gestion du transport**

A Yorosso il n'existe pas de Syndicat des transporteurs, mais une Association de Chauffeurs / transporteurs. Les transporteurs s'acquittent des droits de taxes et impôts au niveau du Percepteur installé dans les locaux du Cercle. Les droits de traversée sont payés aux postes de contrôle de Koury et Koutiala.

5.3.3- Institutions financières :

La BNDA est la seule banque à Yorosso. Elle appuie les paysans à travers les Coopératives de Producteurs de Coton et Vivriers (CPCV) pour l'octroi des intrants et des équipements. Les ressources proviennent de la vente du coton. Les produits de vente du coton transitent par la BNDA qui y retient les traites et autres redevances dues par le paysan. La collaboration entre la BNDA et les paysans ne souffre d'aucune difficulté particulière.

Il y a aussi le Kafo jiginew de Kifosso 1, un organisme de micro-crédit épargne. Il compte 1 200 adhérents dont 300 femmes, et 50 associations dont 20 de femmes. Il octroie des crédits d'un montant moyen de 40 000 000 f CFA à chaque campagne. La seule contrainte évoquée est l'éloignement du siège de l'organisme qui se trouve à 20 Km de Yorosso : les demandeurs de services (les femmes notamment) ont du mal à s'y rendre, surtout lorsque cela nécessite beaucoup de va et vient.

Par ailleurs il existe des tontines d'entraide surtout dans les milieux de femmes, qui contribuent à résoudre de nombreux petits problèmes financiers.

5.3.4- Tourisme :

Il n'existe pas la moindre infrastructure de tourisme : pas de structure d'hébergement, pas de restaurant, pas de bar, pas de dancing. Une seule gargote dans un état peu enviable offre ses services aux passants qui le désirent.

Cependant des sites et événements susceptibles d'exploitation touristique existent. Il s'agit :

- de la forêt sacrée de Diarakoungo où des caïmans sacrés constituent une curiosité rare ;
- des galeries naturelles (ou probablement d'anciennes fosses d'extraction de minerais de fer) qui servent de refuges à une variété de reptiles et autres animaux ;
- du passage périodique d'éléphants qui peut susciter un intérêt certain pour le tourisme.

5.3.5- Administration :

L'Administration est largement représentée à Yorosso à travers :

- le Cercle ;
- l'Arrondissement Central ;

- la Justice;
- une brigade de la Gendarmerie Nationale;
- un peloton de la Garde Nationale ;
- un Centre de Santé de Référence de Cercle (CSRC);
- un Centre d'Animation Pédagogique (CAP) ;
- le SLACAER
- le SCN
- le SLRC
- la Perception
- la Poste
- la SOTELMA
- l'ORTM
- le Service Social
- le Service de la Jeunesse.

La plupart des services administratifs sont concentrés dans le nord - est de la ville autour des bureaux du Cercle. Certains ne disposent pas de locaux.

5.3.6- Organisations Non Gouvernementales (ONG), Entreprises et autres prestataires :

Les ONG, projets et programmes opérant actuellement dans la commune de Yorosso sont :

- l'Association des Usagers de l'Eau (AUE) ;
- le Centre de Conseil Communal (CCC) ;
- le Projet d'Appui et de Gestion des Communes Rurales (PAGCR)
- le Projet de Gestion Rurale (PGR)
- le projet d'électrification rurale Yelen Kura.

CONCLUSION

Au plan démographique, la population de Yorosso n'est pas très élevée pour un chef lieu de cercle (5189 habitants). Cependant il apparaît que cette population évolue au taux normal d'un peu plus de 3% par an. Elle est majoritairement jeune et est principalement constituée de miniankas, peuls et bamanans.

L'économie est essentiellement agricole. La production qui est largement tributaire des pluies, est très variée et relativement abondante. En dehors des cultures vivrières dominées par le sorgho, le mil et le maïs, le coton qui est la principale culture industrielle assure aux paysans des revenus monétaires substantiels.

L'élevage qui souffre lui aussi de l'insuffisance de l'eau, mais surtout de son caractère extensif, est néanmoins assez florissant.

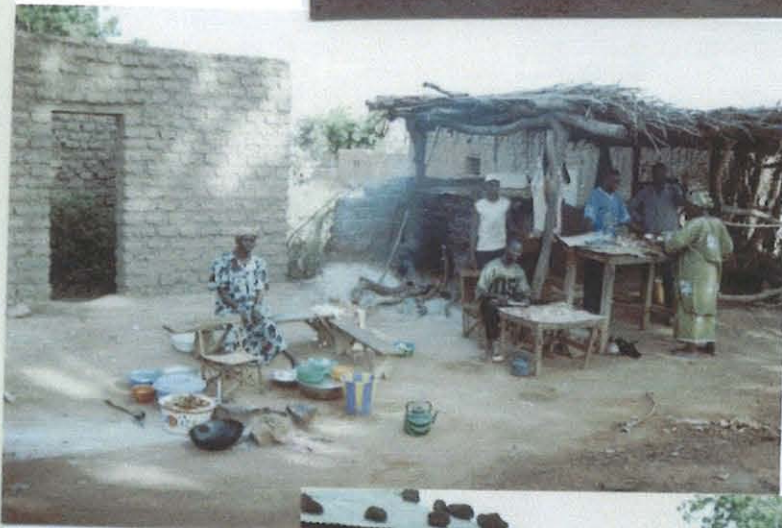
Le secteur secondaire est absent pour le moment, sinon qu'il est représenté par un artisanat presque exclusivement tourné vers la satisfaction des besoins locaux.

Le commerce est embryonnaire, ou du moins il est à la mesure des consommateurs peu nombreux, pour certainement une raison de faible pouvoir d'achat.

Yorosso n'est pas située sur un axe routier important (qui soit fréquenté par des opérateurs en dehors de ceux de la commune, ou dans une certaine mesure de la région). Ceci est un handicap pour la croissance d'une commune au potentiel agropastoral important. Le manque d'infrastructures et d'équipements de transport, l'insuffisance des services liés au transport (prestations de transporteurs et de garagistes, vente de carburant etc.) en rajoutent aux difficultés.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de Yorosso dont le potentiel économique et le dynamisme de la population permet de contribuer efficacement au financement, sera sûrement un facteur de relance des activités et partant, fera d'elle une vraie ville où il sera agréable de vivre.

Elevage de porcs



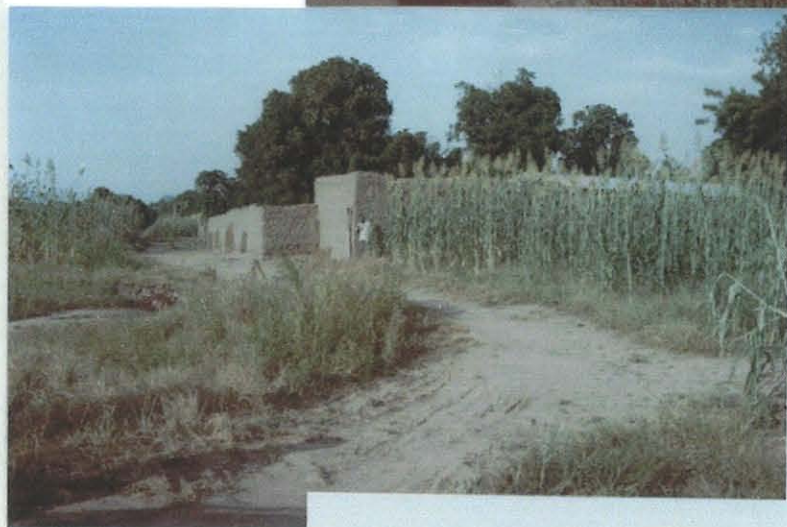
Etal de boucher
et rotisserie

Vendeuse de
galettes de mil

Etal de boucher
et rotisserie



- Pont barrage de Kafona
- Champs de mil



Champs de mil

Elevage de bovins



VI- VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT.

6.1- VOIRIE :

La structure du réseau de voirie dans les extensions de N'Gorosso ainsi que dans la zone administrative est de type damier. Elle est de type irrégulier dans le tissu ancien de N'Gorosso et dans les autres quartiers de la ville : Yadrosso, Jiosso, Kafona, Lebosso et Mpèkouna.

La classification du réseau de voirie qui suit tient compte plus du degré de fréquentation que de l'emprise de la voie.

6.1.1- Voirie Primaire :

La seule voie que l'on pourrait qualifier de primaire à Yorosso est le tronçon de la route Karangana - Boura passant par Yorosso. Elle constitue l'épine dorsale de la circulation à Yorosso et part du CAP en construction au Sud-Ouest de la ville au château d'eau au Nord-Est de la ville.

La longueur de cette voie dans les limites de la ville est de 2 550 mètres pour une emprise moyenne de 20 mètres.

6.1.2- Voirie Secondaire :

La voirie secondaire de façon générale a pour tâche d'assurer les liaisons inter-quartiers ou inter-zones. Les voies qui remplissent ce rôle à Yorosso sont :

- la voie qui part de l'Eglise Protestante à l'ancien cimetière. La longueur de cette voie est de 673 mètres ;
- la voie qui part de l'Eglise Protestante, arrive à Kafona en passant à l'Est de l'ancien tissu de N'Gorosso, et du quartier de Yadrosso, à l'Ouest du quartier de Jiosso. La longueur de cette voie est de 2 000 mètres ;
- la voie qui part de l'Est du marché, passe au Sud-Est du magasin CMDT, et finit au Nord-Ouest de l'actuel Mairie. La longueur de cette voie est de 542 mètres ;
- la voie qui part de la voie principale, passe entre le CSRC et le Service de la Conservation de la Nature pour finir à l'angle de l'actuelle Mairie. La longueur de cette voie est de 144 mètres ;
- la voie qui part de la limite Sud-Ouest des constructions, passe au Sud-Est du marché, de la Mairie, du logement du chef SLACAER et aboutit à la voie principale au niveau de la résidence du Préfet. La longueur de cette voie est de 1 418 mètres ;
- la voie qui part de la voie principale au niveau de l'Eglise Protestante au Sud-Est du marché. La longueur de cette voie est de 290 mètres ;
- la voie qui part de la voie principale au niveau du Centre de Santé, passe entre celui-ci et l'ONG ASDAP et continue jusqu'à la sortie Sud-Est de la ville, vers Neresso. La longueur de cette voie est de 561 mètres.

La longueur totale de la voirie secondaire est de 5 628 ml pour une emprise moyenne de 12 mètres.

6.1.3- Voirie tertiaire :

La voirie tertiaire est constituée par le reste de la voirie urbaine. Elle a pour fonction essentielle la desserte des concessions. Son emprise varie de 10 à 12 mètres pour les quartiers tramés. Dans les sites anciens, la largeur de la ruelle peut descendre jusqu'à un mètre (1).

6.1.4- Ouvrages d'art :

On trouve les ouvrages d'art suivants dans la ville :

- Dalot en béton situé à l'entrée Sud-Ouest de la ville, sur la voie principale ;
- Barrage de retenue d'eau sur le marigot « Fanfolo Lokanga, à N'Gorosso ;
- Pont barrage à Kafona. L'emprise de la chaussée du pont fait à peine 3 mètres et le sol au dessous du pont barrage est fortement érodé.

Les principales voies de circulation dans la Commune de Yorosso sont :

- un tronçon de la RN 14 d'une longueur de 20 km ;
- un tronçon de la route Karangana-Boura d'une longueur 22 km.

Yorosso est relié aux villages de la Commune par des pistes et une route carrossable. Il s'agit de :

- la piste qui relie Yorosso aux villages de Diarakoungo, Kifosso1, Kifosso 2 et Kifosso3 d'une longueur de 20 km ;
- la route qui relie Yorosso aux villages de Karagouroula et Simona d'une longueur de 15 km (tronçon de la route de Karangana-Boura) ;
- la piste qui relie Yorosso au village de Nampéna d'une longueur de 12 km ;
- la piste qui relie Yorosso aux villages de Néresso et Zandiéguéla d'une longueur de 15 km .

Dougoumassala, localité comptée parmi les quartiers de Yorosso y est distante de 17 km. Pour se rendre de Yorosso à Dougoumassala, on passe par le village de Nampéna.

Les pistes ci-dessus citées sont en très mauvais état et difficilement praticables pour certaines pendant l'hivernage. Le tronçon de la RN14 qui traverse la Commune est également très fortement dégradé.

6.2- RESEAUX DIVERS.

6.2.1- Alimentation en eau potable.

L'alimentation en eau potable se fait à partir d'un réseau d'adduction d'eau et de puits.

- Réseau d'adduction d'eau :

Le réseau d'adduction d'eau de Yorosso est fonctionnel depuis le 17 Novembre 2002. Il est géré par un organisme dénommé Association des Usagers de l'Eau (AUE) dirigée par un bureau de 13 membres. La fourniture de l'eau est faite à partir de 18 bornes fontaines judicieusement localisées dans la ville. La gestion de chaque borne fontaine est confiée à un Comité de 5 personnes dont 2 femmes. qui s'acquittent des factures d'eau à l'AUE. L'eau est fournie à raison de 500 francs cfa le m³.

Le réseau est constitué d'un forage, de deux châteaux d'eau et de conduites d'eau.

Voie servant de collecteur naturel



Voie en terre non entretenue



Voie servant de collecteur naturel



*** Forage :**

Il existe deux forages productifs dont le premier est situé près des bureaux du cercle et le second près du logement du Percepteur. Les forages sont équipés de pompes produisant chacune 5 m³/h, et fonctionnant avec deux groupes électrogènes de 15 kva chacun.

*** Châteaux d'eau :**

Ils sont au nombre de deux et sont situés côte à côte au bord de la route Karangon-Boura au Nord-Est de la ville, près de la résidence du Préfet. L'un a une capacité de 30 m³ et l'autre une capacité de 60 m³, mais, par faute de mauvaise installation par l'entrepreneur, le château de 60 m³ ne peut se remplir qu'à 30 m³. Les châteaux sont en cuves de tôle métallique posées sur des charpentes métalliques assemblées.

*** Conduites d'eau :**

Les conduites de refoulement sont en PVC de diamètre 110 mm, tandis que les conduites de distribution sont en PVC de diamètre 110 mm, 90 mm et 63 mm. La longueur totale des conduites de refoulement est de 0,780 km et la longueur totale des conduites de distribution est de 12 km.

- Forages et puits :

Le Centre de Santé de Référence de Cercle se ravitaille en eau potable à partir d'un forage situé dans l'enceinte du service, équipé d'une pompe solaire.

Une partie de la population s'approvisionne en eau au niveau des pompes manuelles encore en service ainsi que dans les puits qui tarissent pendant la saison sèche.

Tous les autres villages de la Commune sont équipés de forages équipés de pompes manuelles.

6.2.2- Réseau d'électrification :

La ville de Yorosso ne dispose pas de réseau d'électricité. Dans les familles et les lieux de travail, l'électricité est fournie par des groupes électrogènes ou des plaques solaires.

Le cercle dispose d'un groupe électrogène de 40 kva qui fournit de temps en temps l'électricité aux bureaux du cercle et de l'arrondissement, à la résidence du Préfet, au Pied-à-Terre et aux logements situés dans la zone administrative.

Le Centre de Santé de Référence de Cercle dispose lui aussi d'un groupe électrogène de 15 kva.

Des particuliers et des services publics possèdent également des groupes électrogènes.

La Société Yelen Kura, spécialisée dans la fourniture d'électricité par plaques solaires dont le siège est situé à Koutiala et dont une antenne se trouve à Yorosso, fournit l'électricité à environ 80 abonnés.

6.2.3- Réseau téléphonique :

Le téléphone a été installé à Yorosso le 27 Décembre 2001 par la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA). La société gère en tout 161 abonnés dont 34 à Yorosso.

6.2.4- Réseau Administratif de Communication (RAC) :

La ville de Yorosso compte 3 RAC situés comme suit :

- 01 au Cercle ;
- 01 à la Brigade de Gendarmerie ;
- 01 au Centre de Santé de Référence de Cercle.

6.2.5- Télévision - Radio :

La station TV – FM de Yorosso est située à la sortie Nord-Est de la ville, du côté de Boura, non loin de la résidence du Préfet. Les installations ont les caractéristiques ci-après :

- hauteur du pylône égale à 100 mètres ;
- puissance de l'émetteur égale à 1 kw ;
- réception satellitaire ;
- groupe électrogène de 20 kva ;
- portée de la radio :50 km à la ronde ;
- portée de la télévision :100 km à la ronde.

A travers ces installations, l'ORTM assure le relais des émissions de la radio et de la télévision nationales.

Il existe à Yorosso une radio libre appelée radio « Signin » qui veut dire l'appel en Minianka. Elle fonctionne de 07 heures à 10 heures et de 17 heures à 22 heures tous les jours de la semaine.

6.3- ASSAINISSEMENT :

6.3.1- Drainage des eaux pluviales :

Il existe deux principaux bassins versants à Yorosso, un à chaque côté du marigot. La ville ne dispose pas de système de drainage des eaux de surface. Les eaux de pluie de la ville s'écoulent directement vers le marigot, ravinant le sol sur son passage. Les principales voies d'écoulement de l'eau de ruissellement sont visibles et peuvent servir de référence pour la détermination du futur réseau d'assainissement. Il s'agit de :

- la plupart des voies partant du Sud-Ouest et aboutissant au marigot ;
- le tronçon urbain de la route Karangana-Boura ;
- la voie Sud-Ouest à Nord-Est passant au Sud-Est du marché et de la Mairie ;
- toutes les voies aboutissant au marigot.

6.3.2- Evacuation des déchets liquides :

* **Eaux usées domestiques** : Elles sont déversées soit directement dans la rue, soit dans un puisard situé tantôt à l'intérieur de la parcelle, tantôt dans la rue. Les puisards situés dans la rue débordent la plupart du temps et deviennent des gîtes à moustiques.

* **Excrétas** : Ils sont collectés dans environ 1% des cas dans des fosses septiques et dans les autres cas dans des latrines traditionnelles.

Le système d'évacuation des déchets liquides par fosses septiques se rencontre dans les maisons de l'Administration et dans certaines maisons de l'extension du quarter N'Gorosso.

Les latrines traditionnelles sont creusées dans l'enceinte même de la parcelle. Quand elles sont pleines, la vidange se fait manuellement. Il convient de signaler que la distance minimale réglementaire exigée dans de tels cas entre le puits d'eau et les latrines n'est pas respectée en général.

6.3.3- Evacuation des déchets solides :

Les déchets solides sont de façon générale composés de feuilles mortes, de papiers, de plastics, de restes d'animaux, de ferrailles et de verres. Ils sont déposés dans la rue et parfois dans la parcelle. Les déchets solides sont généralement utilisés comme compost et représentent une richesse pour une population pratiquant l'agriculture et le jardinage.

Le Centre de Santé de Référence de Cercle dispose d'un incinérateur pour le traitement des déchets biomédicaux.

La ville ne dispose d'aucune structure pour la collecte des ordures.

CONCLUSION :

A la lumière du constat fait sur la voirie, les réseaux divers et l'assainissement, il ressort que :

- le manque de réseau d'évacuation des eaux de ruissellement a entraîné la forte dégradation des voies ;
- le branchement des familles et l'extension du réseau à toute la ville est une nécessité, compte tenu du fait que le marigot est à sec pendant la saison sèche et que les puits tarissent eux aussi ;
- la non électrification de la ville est un facteur handicapant son essor économique ;
- des dispositions doivent être prises pour la collecte des déchets liquides et solides.

VII - EQUIPEMENTS EXISTANTS.

7.1- Equipements administratifs :

Les équipements et bâtiments administratifs de la ville de Yorosso sont tous situés dans les extensions du quartier N'Gorosso, de part et d'autre de la voie principale reliant Karangana à Boura, via Yorosso

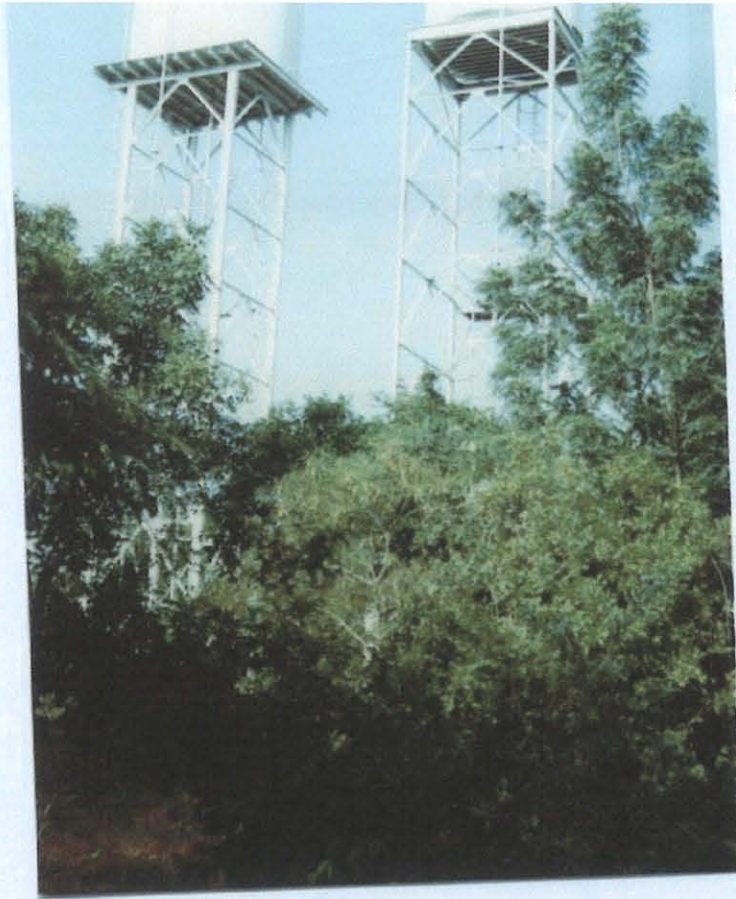
Marigot à N'Gorosso



Barrage à N'Gorosso

Puits d'eau dans la rue





Château d'eau



Borne fontaine

Tas d'ordures dans la rue



Tas d'ordures dans la rue

Tas d'ordures dans la rue



Tableau n° 11 : Equipements administratifs

N°	Désignation	Matériaux construction	Etat physique	Superficie parcelle(m2)
1	Bureaux du Préfet	Dur	Passable	-
2	Bureaux du Sous Préfet	Dur	Bon	-
3	Résidence du Préfet	Dur	Bon	40 000
4	Logement du 1 ^{er} Adjoint du Préfet	Dur	Passable	500
5	Logement du Sous Préfet	Dur	Bon	600
6	Pied-à-Terre	dur	Passable	-
7	Palais de justice	dur	Bon	-
8	Bureaux SLACAER	dur	Passable	800
9	Bureaux et logement du SLRC	dur	Passable	600
10	Centre de Santé de Référence de Cercle	dur	Bon	15 000
11	Service Conservation de la Nature	dur	Bon	-
12	Logement du Juge	dur	Mauvais	500
13	Logement chef SLACAER	dur	Bon	8 800
14	Logement médecin	dur	Passable	-
15	Logement chef service CN	dur	Bon	-
16	Logement du Percepteur	dur	Passable	600
17	Logement du Directeur	dur	Bon	-
18	Ancien bâtiment du Service Social	banco	Mauvais	-
19	Bâtiment Ex SOMIEX	dur	Passable	-
20	Bâtiment Ex Fédérat. des Groupem. Ruraux	dur	Passable	-
21	(FGR)	banco	Ruines	-
22	Ancienne Maison du Peuple	dur	Bon	-
23	Nouvelle Maison du Peuple	dur	Passable	-
24	Centre d'Animation Rurale (CAR)	dur	Passable	-
25	Magasin OPAM	dur	En chantier	-
26	Maison des jeunes	dur	En chantier	-
27	Maison des femmes	dur	Bon	-
28	Conseil de Cercle	dur	En chantier	-
29	Hôtel de ville	dur	Bon	-
30	CSCOM	dur	Bon	40 000
31	Bureaux SOTELMA	dur	Passable	4 200
32	Bureau de poste et logement Receveur	dur	Bon	2 500
33	Bureaux et logement BNDA	dur	Bon	4 500
34	Bureaux et logement secteur CMDT	dur	Passable	-
35	Campement administratif	container	Bon	-
	Station ORTM			

N.B :Les superficies non fournies concernent les parcelles dont les limites ne sont pas matérialisées sur le terrain.

7.2- EQUIPEMENTS SCOLAIRES :**7.2.1- Enseignement préscolaire :**

A Yorosso, il existe un seul jardin d'enfants qui accueille 45 enfants répartis dans 3 salles de classe.

7.2.2- Enseignement fondamental :*** Premier cycle de l'Enseignement fondamental :**

La Commune de Yorosso dispose de onze (11) écoles de premier cycle dont quatre (4) à Yorosso.

Tableau n°12 : Ecoles de premier cycle dans la Commune de Yorosso. Année scolaire 2003 – 2004.

N°	Nom et localisation	Effectif élèves	Ratio Maître par classe	Ratio Maître par élèves	Date de construction	Etat physique
1	Yorosso 1 ^{er} cycle A	378	7/6	1/54	1936	Passable
2	Yorosso 1 ^{er} cycle B	488	6/6	1/81	1991	Passable
3	Yorosso 1 ^{er} cycle C	40	1/1	1/40	2002	Bon
4	Fako Cissouma Yorosso	52	5/5	1/10	1999	Passable
5	Diarakoungo	283	5/6	1/56	1990	Bon
6	Karagouroula	136	2/3	1/68	2000	Bon
7	Nampena	152	2/4	1/76	1995	Bon
8	Neresso	56	1/1	1/56	2002	Bon
9	Simona	193	3/4	1/64	1990	Bon
10	Toro I	264	3/6	1/88	1991	Bon
11	Zandieguela	128	2/3	1/64	2000	Bon

Source : CAP – Yorosso

Tableau n° 13 : Effectif des élèves du premier cycle dans la Commune. Année scolaire 2002 – 2003.

	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année	4 ^{ème} Année	5 ^{ème} Année	6 ^{ème} Année	Total
Garçons	286	197	269	162	160	97	1171
Filles	230	133	177	115	111	57	83
Total	516	330	446	277	271	154	1994

Source : CAP- -Yorosso

Taux de scolarisation dans la Commune de Yorosso en 2003 – 2004 : Sur 395 enfants en âge d'être scolarisés, 263 l'ont été, soit un taux de scolarisation de 66,58 %. Dans l'ensemble du Cercle, ce taux est de 57,58 % (2 023 scolarisés sur 3 513 scolarisables).

RATIOS MOYENS DANS LA COMMUNE:

- Passage du 1^{er} au 2^{ème} cycle = 86,96 %
- Maître /Elèves= 1/52,47
- Elèves / Classe = 56,97/1

*** Second cycle de l'Enseignement fondamental :**

La Commune de Yorosso compte deux (2) écoles de second cycle, toutes localisées dans la ville de Yorosso.

Tableau n° 14 : Ecoles de second cycle dans la Commune de Yorosso. Année scolaire 2003 – 2004.

N°	Nom et localisation	Effectif élèves	Ratio Maître par classe	Ratio Maître par élèves	Date de construction	Etat physique
1	Yorosso 2 ^{ème} cycle A	176	10/3	1/17,6	1962	Passable
2	Yorosso 2 ^{ème} cycle B	208	6/3	1/34,6	2003	Bon

Source : CAP – Yorosso

Tableau n°15 : Effectif des élèves du second cycle dans la Commune. Année scolaire 2002 – 2003.

	7 ^{ème} Année	8 ^{ème} Année	9 ^{ème} Année	TOTAL
Garçons	94	70	112	281
Filles	44	36	60	140
Total	138	106	177	421

Source : CAP- -Yorosso

RATIOS MOYENS DANS LA COMMUNE:

- Passage au DEF = 77,43 %
- Maître / Elèves = 1/35,08
- Elèves / Classe = 70,16/1

7.2.3- Enseignement secondaire général, technique et professionnel :

Cet ordre d'enseignement n'existe ni à Yorosso, ni dans la Commune.

7.2.4- Medersa :

Il existe une medersa dans le quartier de N'Gorosso de Yorosso, près du CAP en construction. Elle accueille 14 élèves dont 10 garçons et 4 filles.

7.2.5- Centre d'Education pour le Développement (CED):

Le seul CED de la Commune se trouve dans le village de Néresso et accueille 30 élèves dont 15 garçons et 15 filles.

7.2.6- Administration scolaire :

L'Administration scolaire pour l'ensemble du cercle de Yorosso est assurée par le Centre d'Animation Pédagogique (CAP) basé à Yorosso. Le siège du CAP est en construction à l'entrée de la ville côté Koury.

7.3- EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES :

7.3.1- Médecine humaine :

* Secteur public :

La ville de Yorosso dispose d'un Centre de Santé de Référence de Cercle (CSRC) construit sur un terrain d'une superficie de 1,5 ha et d'un Centre de Santé Communautaire (CSCOM).

Le CSRC est situé dans les extensions Nord-Est de N'Gorosso, le long de la voie principale qui traverse la ville. Il comporte les services médicaux et équipements ci-après :

- Bureau des entrées ;
- Bloc de consultations externes ;
- Direction administrative ;
- Bloc opératoire ;
- Maternité de 06 lits ;
- Laboratoire d'analyse ;
- Pavillon d'hospitalisation chirurgie (15 lits) ;
- Pavillon d'hospitalisation médecine (10) lits ;
- Unité ophtalmologique ;
- Dépôt Répartiteur de Cercle (DRC) ;
- Dépôt de vente ;
- Chaîne de froid ;
- Groupe électrogène de 15 kva;
- Incinérateur ;
- Forage équipé de pompe fonctionnant avec des plaques solaires.

Les pathologies courantes dont on s'occupe dans le CSRC sont les suivantes :

- le paludisme ;
- les infections respiratoires aiguës (IRA) ;
- les diarrhées ;
- les traumatismes, plaies et brûlures ;
- les affections oculaires ;
- les affections buccales et dentaires ;
- le trachome ;
- la malnutrition ;
- les troubles de la grossesse et de l'accouchement ;
- les interventions chirurgicales ;
- la vaccination en centre fixe.

Le personnel du CSRC de Yorosso est composé de :

- quatre(04) médecins généralistes dont trois(03) maliens et un(01) cubain ;
- deux(02) sage-femmes ;
- un(01) infirmier d'état ;
- trois(03) infirmiers de santé ;
- un(01) aide soignant ;
- une(01) matrone ;
- un(01) assistant médical en santé publique ;
- un(01) technicien de laboratoire ;
- deux comptables ;
- un(01) secrétaire dactylo ;

- deux(02) chauffeurs ;
- deux(02) gardiens.

Le CSCOM vient d'être construit au Nord du logement du Sous Préfet. Il n'est pas encore fonctionnel.

En plus des structures de Yorosso, il existe :

- Une maternité rurale construite en banco à Diarakoungo, mais qui est en mauvais état ;
- Une maternité rurale construite en dur à Toro 2 et Simona et qui sont en bon état.

* **Secteur privé :**

Il existe une pharmacie privée à Yorosso, située en face du CSRC, le long de la voie principale, appelée « pharmacie Dembélé ».

7.3.2- Médecine animale :

* **Secteur public :**

Le service public chargé de la santé animale est le Service Local de la Réglementation et du Contrôle (SLRC). Il est situé au Nord-Est du Campement Administratif (actuelle Mairie).

* **Secteur privé :**

Il n'existe ni clinique, ni pharmacie vétérinaire privée à Yorosso.

7.4- EQUIPEMENTS COMMERCIAUX :

7.4.1- Centre commercial :

Il n'existe pas de centre commercial dans l'acceptation de ce terme à Yorosso. Les activités commerciales se déroulent :

- quotidiennement **le long de la voie principale** qui traverse la ville du Sud-Ouest au Nord-Est sur un tronçon compris entre l'école A et le Centre de Santé ;
- tous les Dimanche **au marché**, situé plus au Sud sur une superficie de 1,5 ha.

7.4.2- Gare routière :

Il n'existe pas de gare routière à Yorosso. Les véhicules de transport stationnent sur les bas côtés de la voie principale pour embarquer et débarquer les passagers.

7.4.3- Aire d'abattage :

L'aire d'abattage est située à l'entrée Sud-Ouest de la ville, au bord de la route Karangana-Boura, non loin du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) en construction. Elle est constituée par une simple aire bétonnée avec quelques éléments métalliques pour suspendre la viande.

7.4.4- Dépôt de carburant et Station Service :

Le carburant est stocké dans des magasins et vendu dans des bidons le long de la voie principale.

7.4.5- Silos à coton :

Il existe deux silos à coton à Yorosso. L'un est situé entre Kafona et Jiosso non loin des bosquets et l'autre à l'entrée de M'Pèkouna, du côté de N'Gorosso.

Chacun des villages de la Commune possède son silo à coton.

7.5- Equipements sportifs et culturels :

7.5.1- Stade :

Il n'existe pas de stade à Yorosso.

7.5.2- Aires de jeux :

Deux aires de jeux sont recensées à Yorosso :

- l'aire de jeux d'une superficie 3 ha située à l'Ouest de la SOTELMA ;
- l'aire de jeux située entre l'école A et la nouvelle Maison du Peuple.

7.5.3- Hippodrome:

Il n'existe pas d'hippodrome à Yorosso .

7.5.4- Espaces culturels :

Il existe une bibliothèque et un foyer des jeunes en mauvais état près de l'ancienne Maison du Peuple. Une maison des jeunes et une maison des femmes sont en construction entre Yadrosso et l'extension Nord de N'Gorosso.

7.6- EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS :

7.6.1- Sites touristiques :

Les sites et événements touristiques recensés dans la Commune de Yorosso sont :

- le bois sacré de Diarakoungo où vivent des caïmans sacrés ;
- les galeries naturelles situées à 6 km de Yorosso, entre Yorosso et le village de Menamba et également entre Yorosso et le village de Neresso, probablement d'anciennes carrières d'extraction de minerai de fer devenues des refuges aux reptiles et aux animaux sauvages;
- les passages périodiques d'éléphants en hivernage, généralement pendant les mois d'Août, Septembre et Octobre.

7.6.2- Hôtels :

Il n'existe aucun hôtel à Yorosso. Le campement administratif qui est susceptible de servir de lieu d'hébergement aux fonctionnaires en mission dans la ville est présentement utilisé comme Mairie.

7.7- EQUIPEMENTS CULTUELS :

7.7.1- Mosquées :

Dans la Commune de Yorosso, on trouve les mosquées ci-après :

- une mosquée en banco, construite sur un terrain d'une superficie de 0,4 ha dans l'extension sud de N'Gorosso à Yorosso, non loin de l'école A.
- une mosquée en banco à Diarakoungo ;
- une mosquée en banco à Nampena ;
- une mosquée en banco à Simona ;
- une mosquée en banco à Toro1 ;
- une mosquée en banco à Zandiéguela ;
- deux mosquées en banco à Karagouroula.

7.7.2- Eglises :

* Eglises catholiques :

Les églises catholiques de la Commune sont :

- une église catholique en dur dans le quartier N'Gorosso à Yorosso, face à la nouvelle maison du Peuple ;
- une église catholique en dur à Toro 1 ;
- une église catholique en dur à Zandiéguela.

* Eglises protestantes :

Les églises protestantes de la Commune sont :

- une église protestante en dur dans le quartier N'Gorosso à Yorosso près de la Brigade de Gendarmerie;
- une église protestante en banco dans le quartier Lebosso à Yorosso ;
- une église protestante en banco dans le quartier M'Pèkouna à Yorosso ;
- une église protestante en banco à Dirakoungo ;
- une église protestante en banco à Neresso ;
- une église protestante en banco à Simona ;
- une église protestante en banco à Toro 1 ;
- une église protestante en banco à Zandiéguela ;
- une église protestante en dur à Karagouroula ;
- une église protestante en dur à Nampena.

7.7.3- Cimetière :

Le cimetière situé au Nord de l'ancien village de N'Gorosso est abandonné au profit de celui situé sur la rive droite du marigot, non loin du CAR (ancien camp CIVIC).

7.7.4- Culte animiste :

Le culte animiste est toujours vivace à Yorosso ainsi que dans tous les autres villages de la Commune. C'est ainsi qu'on rencontre un peu partout des lieux sacrés ainsi que des cases et autels dédiés à des fétiches.

* Marigots et bois sacrés :

- marigot sacré à Yorosso : il prend divers noms selon le quartier arrosé (à N'Gorosso il s'appelle tantôt Lochogo, tantôt Lokagan, à Yadrosso, il s'appelle Yadrodougo, à

Jiosso, il s'appelle Jiodougo, à Lebosso, il s'appelle Dougouyï, à Kafona, il s'appelle Lokongo) ;

- marigot sacré à Diarakoungo où vivent des caïmans sacrés ;
- bois sacrés à Yorosso (deux à N'Gorosso et un à Jiosso) et dans tous les villages de la Commune.

* **Fétiche Nian** :

Il existe trois Nians à Yorosso (un à N'Gorosso, un à Yadrosso et un à Kafona) et un dans chacun des villages de la Commune, sauf à Nampena où existe le Nongninnè qui ne se trouve dans aucun autre village de la Commune.

* **Fétiche Nango** :

Il y a deux Nangos à Yorosso (un à N'Gorosso, un à Lebosso). On trouve le Nango également à Karagouroula, Neresso, Simona, Toro1 et Toro 3.

* **Autres** :

A Yorosso, quartier Kafona, il y a un fétiche qui s'appelle « **Koulobougou** » et à Karagouroula il y a le « **Kilè** ».

7.8- EQUIPEMENTS DE SECURITE :

La sécurité à Yorosso est assurée par une Brigade Territoriale de la Gendarmerie, un Peloton de la Garde Nationale et une Maison d'Arrêt.

7.8.1- Brigade Territoriale de Gendarmerie :

La Brigade Territoriale de la Gendarmerie est située au bord de la voie principale qui traverse la ville du Sud-Ouest au Nord-Est. Les nouveaux bureaux de la Brigade ainsi que le logement du Commandant de Brigade viennent d'être construits. La Brigade ne dispose pas de caserne et les gendarmes sont logés en ville. Les bureaux de la Brigade sont construits sur un terrain d'une superficie de 1 000 m² et le logement du Commandant de Brigade sur un terrain de 500 m².

7.8.2- Peloton de la Garde Nationale :

La caserne du Peloton de la Garde Nationale occupe un site non clôturé d'une superficie de 1,4 ha. Les maisons sont en banco et dans un mauvais état.

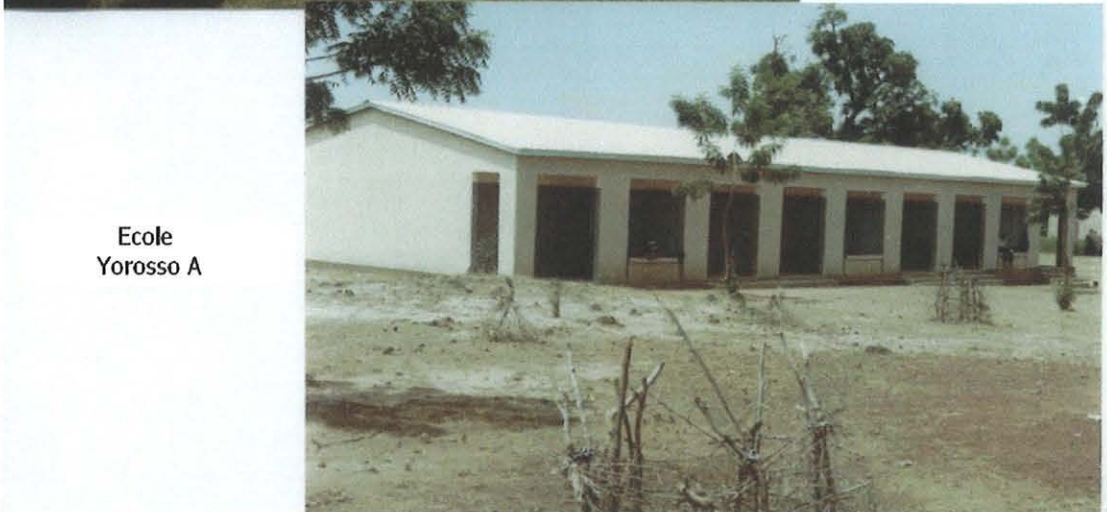
7.8.3- Maison d'Arrêt :

La Maison d'Arrêt est située entre les bureaux du Cercle et la caserne du Peloton de la Garde Nationale et occupe une superficie de 0,8 ha. Le bâtiment est en bon état.

Ecole
Yorosso A



Ecole
Yorosso A



Ecole
Yorosso A

Vestibule royal de la
grande place de N'Gorosso



Tombe de
Adama Goïta
dernier chef de canton

Place de l'Indépendance



DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME

I – PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

A la lumière du constat fait sur la ville de Yorosso et l'ensemble de la Commune, il a été observé un certain nombre de problèmes auxquels le présent programme d'aménagement a tenté de trouver des solutions.

1.1- PROBLEMATIQUE :

- Nombre élevé de bâtiments en ruine réalisés avant et pendant la colonisation;
- Ruelles étroites dans les anciens quartiers ;
- Difficulté d'accès à l'eau, due notamment au non branchement des familles sur le réseau d'adduction d'eau, à la non desserte de certains secteurs de la ville par le réseau d'adduction d'eau, à l'assèchement des puits et du marigot pendant certains mois de l'année ;
- Sous équipement patent de la ville et de la Commune dû entre autre à la non électrification ;
- Manque d'infrastructures de drainage des eaux de ruissellement, entraînant la dégradation des voies ;
- Difficultés d'accès à Yorosso, dues au mauvais état de la RN14 et du tronçon qui la relie à Yorosso ;
- Enclavement de Yorosso par rapport aux villages de la Commune notamment pendant l'hivernage : les marigots débordent pendant l'hivernage, rendant les communications difficiles. Les voies intercommunales sont peu praticables ;
- Envasement du bassin de retenue du barrage au niveau de N'Gorosso ;
- Insuffisance des moyens de transport et inorganisation du secteur des transports ;
- Cohabitation du bétail et des personnes, ce qui a pour conséquence la propagation de certaines maladies ;
- Dépôts d'ordures dans les rues ainsi que dans les concessions ;
- Faiblesse du revenu de la population.

1.2- OBJECTIFS :

- Extension du réseau d'adduction d'eau de Yorosso avec accessibilité du robinet dans les familles et exécution de forages dans tous les villages de la Commune ;
- Amélioration du niveau d'équipement de la Commune ;
- Création d'activités économiques ;
- Aménagement du marigot en vue de son exploitation pour l'exercice d'activités économiques ;
- Construction de collecteurs et caniveaux pour l'évacuation des eaux de ruissellement ;
- Désenclavement de la Commune par la création de routes et d'ouvrages d'art ;
- Boisement et reboisement des terroirs de la Commune.

II- ZONAGE :

2.1- ZONES D'HABITAT :

2.1.1- Habitat existant :

Il est prévu :

- la réhabilitation et la consolidation des tissus anciens en maintenant telles les constructions et l'organisation des entités de voisinage ;
- l'aménagement avec élargissement et/ou redressement de certaines rues dans les extensions pendant ou après la colonisation ;
- le curage du marigot et l'aménagement de ses berges.

2.1.2- Zones d'extension de l'habitat :

*** Besoins en espaces d'habitat :**

Les zones d'extension sont définies à partir des besoins de la population en terrains disponibles, constructibles. Les paramètres pris en compte sont :

- la population de la ville en 2004 : 5 189 habitants;
- le taux d'accroissement de la population : 3% par an ;
- le nombre moyen de ménages par parcelle : 1,4;
- le nombre moyen de personnes par ménage : 5,5 ;
- la taille moyenne de la parcelle à usage d'habitation : 750 m² ;
- la balance du territoire qui donne 60% de l'espace à l'habitation et le reste aux équipements, voiries, et espaces verts.

A partir des données ci-dessus, on obtient les estimations suivantes:

- Population de la ville de Yorosso à l'horizon 2024 : 9 372 personnes ;
- Augmentation de la population pour les 20 années : 4183 personnes ;
- Nombre de personnes par parcelle : 7,7 ;
- Besoins en parcelles d'habitation : 543 parcelles.

La superficie occupée par les 543 parcelles est de 407 250 m², représentant les 60% de la superficie totale de la zone d'habitat.

La superficie totale de la zone d'habitat programmé est de : $407\ 250\ m^2 \times 100 : 60 = 678\ 750\ m^2$, soit environ **68ha**.

*** Types d'habitat :**

Les zones d'habitat à créer seront de deux types :

- Habitat administré : zone réservée aux parcelles assainies ; elle représente 80 % de la superficie totale de la zone d'habitat programmé, soit 54ha ;
- Habitat planifié : zone réservée aux promoteurs immobiliers, aux projets étatiques ou municipaux ;
elle représente 20 % de la superficie totale, soit 14 ha.

*** Localisation des espaces d'extension de l'habitat :**

Le souci de rendre le tissu compact a été le critère déterminant dans le choix de la localisation des zones d'extension quand l'on voit les espaces vides qui séparent les quartiers les uns des autres.

Rive droite du marigot :

- **Zone Nord :**
Cette zone se situe au Sud de Kafona, englobe Jiosso, Yadrosso et l'ancien cimetière. Elle couvre une superficie de 30ha.
- **Zone Sud :**
Cette zone se situe au Sud-Ouest de N'Gorosso extension, de part et d'autre de la route partant de N'Gorosso à M'Pèkouna. Elle couvre une superficie de 15ha.

Rive gauche du marigot :

- **Zone Nord :**
Cette zone est contiguë à Kafona au Sud et à l'Ouest. Sa superficie est de 15ha.
- **Zone Sud :**
Cette zone est située au bord de la voie principale, au Sud du dalot à l'entrée Sud-Ouest de la ville. La superficie de cette zone est de 8ha.

2.2 – RESERVES FONCIERES :

Des réserves foncières sont prévues. Cette prévision est nécessaire dans la mesure où le calcul de la population à l'horizon 2024 a été fait à partir d'une formule prenant en compte un développement linéaire de la population. Or on sait qu'une création inattendue d'emplois demande un surplus d'espaces, conduit à une augmentation de la population, et partant de la demande en terrains constructibles pour l'habitat.

Les réserves foncières sont évaluées à 154ha.

2.3- ARMATURE VERTE :

Dans la ville de Yorosso, l'armature verte est constituée par des bois sacrés, des bosquets, des espaces plantés et une ceinture verte de protection.

2.3.1- Bois sacrés :

Tous les bois sacrés de Yorosso sont maintenus. Le bois sacré de N'Gorosso sur la route de M'Pèkouna sera agrandi pour être porté à 5ha.

2.3.2- Bosquets :

Les deux bosquets au Sud de Kafona sont maintenus. Leur superficie totale est de 1ha.

2.3.3- Espaces plantés :

Les rives du marigot seront plantées d'arbres sur une bande de largeur variant entre 25 et 50 mètres.

2.3.4- Ceinture verte de protection :

Dans le but de protéger la ville contre les vents chauds et secs, contre l'érosion et contre les nuisances de toutes sortes, il est prévu la création d'une ceinture verte de protection. Cette ceinture aura une largeur de 100 mètres.

2.4- ZONES D'ACTIVITES :

2.4.1- Zone de bureaux :

L'actuelle zone de bureaux sera maintenue et densifiée. Son extension est prévue au Nord et à l'Est de la résidence du Préfet. Elle portera sur une superficie totale de 4 ha. Les services prévus dans cette zone sont :

- * **Service de l'eau et de l'électricité** : Superficie 3 ha;
- * **Syndicat des producteurs de Coton et Vivriers (SYCOV)** : Superficie 1 ha.

2.4.2- Zones scolaires:

Il est prévu la création de quatre zones scolaires totalisant une superficie de 20 ha.

*** Rive droite :**

*** zone Nord :**

Dans cette zone située près de l'école 1^{er} cycle C de Jiosso, il est prévu la construction d'une école de formation professionnelle. La superficie de cette zone est de 6 ha.

*** Zone Sud :**

Cette zone est située à l'Est du CAP et de l'école 2^{ème} cycle. Sa superficie est de 4ha. Elle est prévue pour la construction d'un groupe scolaire.

*** Rive gauche :**

*** vZone Nord :**

Cette zone est située au niveau du barrage et comprend :

- le CAR d'une superficie de 5 ha;
- une école fondamentale d'une superficie de 2ha.

*** Zone Sud :**

Cette zone est située au bord de la voie Karangana-Boura, non loin du dalot actuel de franchissement du marigot. Elle est destinée à la construction d'un Lycée. Sa superficie est de 5 ha.

2.4.3- Zones commerciales :

Il est prévu la création de deux zones commerciales :

- la première qui comprendra le marché, est prévue de part et d'autre de la route de M'Pèkouna, près de la forêt sacrée. Sa superficie est de 7ha ;
- la deuxième qui comprendra le marché à bétail et le parc de vaccination, est prévue au sud-est, au bord de la voie Karangana-Boura. Sa superficie est de 2,4 ha.

2.4.4- Zone industrielle :

La zone industrielle est prévue au Sud-Ouest, à l'extérieur de la ceinture verte de protection. Sa superficie est de 30ha.

2.4.5- Zone artisanale : La zone artisanale est prévue au Sud du Lycée. Elle est destinée à recevoir toutes les activités de production non polluantes. C'est là qu'est prévue la Maison des artisans. La superficie de la zone artisanale est de 5,5ha.

2.4.6- Zone des hôtels et des banques :

La zone prévue pour les hôtels et les banques sera située au bord de la route de M'Pèkouna, au Nord du nouveau centre commercial. Sa superficie est de 3,7ha. Elle est destinée à recevoir outre les hôtels et les banques, tous les établissements financiers (assurances, micro finances, etc..)

2.4.7- Zone d'hydrocarbures :

La zone d'hydrocarbures est prévue au Sud de la zone industrielle. Sa superficie est de 4,5ha.

2.4.8- Zones maraîchères :

La pratique du maraîchage est prévue sur les bords du marigot. La superficie prévue pour le maraîchage est de 7ha.

2.4.9- Zone des garagistes :

Cette zone est située elle aussi au bord de la voie F, à l'entrée Sud de la ville face au marché à bétail. Sa superficie est de 3ha.

2.4.10- Zone d'entrepôts et de douanes:

Cette zone est située au Nord-Est de la ville, près des châteaux d'eau. Sa superficie est de 3,5ha.

La superficie totale de la ville de Yorosso à l'horizon 2024 est de 736 ha.

III- VOIRIE – RESEAUX DIVERS – ENVIRONNEMENT.

3.1- VOIRIE :

3.1.1- Maillage :

Le constat sur la voirie a révélé un trafic faible, sur un réseau de voirie peu développé et mal entretenu.

Avec l'expansion de la ville et l'augmentation certaine du matériel roulant à l'horizon 2024, l'on devra prévoir un réseau de voirie adéquat qui puisse aisément faire face aux nouvelles exigences d'un trafic fluide et sécuritaire. A cet effet, il est proposé un réseau de voirie fonctionnel se présentant comme suit :

- création d'une voie périphérique pour permettre au trafic de transit d'éviter l'engorgement du centre ville d'une part et pour assurer les liaisons inter quartiers d'autre part ;
- raccordement harmonieux des voies des nouveaux sites créés aux voies existantes. Les voies existantes seront aménagées pour la plupart d'entre elles.

Le réseau général de voirie ainsi proposé comporte des voies nouvelles et des voies existantes à aménager.

3.1.2- Voies à créer :

Voie périphérique A délimitant la ville :

- emprise: 50 mètres ;
- longueur : 10 060 ml
- type de traitement : délimitation.

Voie B, située sur la rive gauche du marigot, part de la voie périphérique au Nord de Kafona, passe à l'Est du cimetière, du stade omnisports, de l'école et du CAR et aboutit à la voie V au Sud :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :2 400 ml ;
- type de traitement : latérite.

Voie C, située sur la berge en rive droite du marigot, au niveau de la Mission Protestante, part de la voie U et aboutit à la voie D :

- emprise: 12 mètres ;
- longueur :700 ml ;
- type de traitement : latérite.

Tronçon de la Voie D, part de la voie E au niveau de Yadrosso, arrive au Nord de l'ancien village de N'Gorosso:

- emprise: 12 mètres ;
- longueur :750 ml ;
- type de traitement : latérite.

Tronçon de la Voie E, part de la voie périphérique au Nord-Est, passe à l'Ouest de Jiosso, à l'Est de Yadrosso et continue jusqu'à la rencontre avec la voie P :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :1620 ml ;
- type de traitement : bitume.

Tronçon de la Voie F, part de la voie périphérique au Sud de la ville, passe entre le parc à bétail et la police et arrive au Sud du CAP :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :1320 ml ;
- type de traitement : bitume.

Tronçon de la Voie H, part de la voie W au niveau du bois sacré de la route de M'Pèkouna, longe le centre commercial à l'Ouest et arrive à la voie V :

- emprise: 12 mètres ;
- longueur :390 ml ;
- type de traitement : latérite.

Tronçon de la Voie I, part de la voie périphérique au Sud de la ville, passe à l'Ouest du cimetière de la route de M'Pèkouna, et aboutit à la voie V :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :1480 ml ;
- type de traitement : bitume.

Voie J, part de la voie W à l'Ouest du bois sacré de la route de M'Pèkouna, traverse la voie I, la voie W et longe les constructions jusqu'à la voie K au Nord-Est de la ville :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :3 720 ml ;
- type de traitement : latérite.

Voie K, part de la voie périphérique au Nord-Est de la ville, passe au Nord de Jiosso et aboutit à la voie périphérique au Nord-Ouest de la ville :

- emprise: 20 mètres ;

-
- longueur :1400 ml ;
 - type de traitement : latérite.

Voie L, part de la voie E passe entre le terrain de sport et le Centre de Formation Professionnelle et aboutit à la voie périphérique au Nord-Est de la ville :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :900 ml ;
- type de traitement : latérite.

Tronçon de la Voie M, part de la voie J au niveau de la Douane et du Service des Eaux et de l'Electricité et aboutit à la voie N au niveau de la Maison des Personnes Agées :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :350 ml ;
- type de traitement : latérite.

Voie N, part de la voie périphérique à l'Est, passe entre la prison et l'actuel camp des gardes et aboutit à la, voie E au Nord de l'Ecole de Jiosso :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :1250 ml ;
- type de traitement : latérite.

Voie O, part de la voie périphérique A à l'Ouest, passe entre le cimetière et le stade omnisports :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :300 ml ;
- type de traitement : latérite.

Voie P, part de la voie périphérique A à l'Est passe entre le stade omnisports et le nouveau camp des gardes :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :730 ml ;
- type de traitement : latérite.

Voie Q, part de la voie périphérique A à l'Est, passe au Sud du CAR et aboutit à la voie B :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :300 ml ;
- type de traitement : latérite.

Tronçon de la Voie R, part de la voie périphérique A à l'Est, aboutit à la voie J :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :250 ml ;
- type de traitement : latérite.

Tronçon de la Voie T, part de la voie périphérique A à l'Est, aboutit à la voie J :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur : 250 ml ;
- type de traitement : latérite.

Voie V, part de la voie périphérique A à l'Ouest de la ville, traverse le marigot et la voie F, et aboutit à la voie J à l'Est :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :1200ml ;
- type de traitement : latérite.

Voie W, part de la voie périphérique A au Sud-Est de la ville, traverse les voies I et J et aboutit à la voie F:

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :1000ml ;
- type de traitement : latérite.

Voie X, part de la voie périphérique A au Sud-Ouest de la ville, aboutit à la voie F :

- emprise: 20 mètres ;

- longueur :300ml ;
- type de traitement : latérite.

Voie Y, partt de la voie périphérique A au Sud-Ouest de la ville, aboutit à la voie F :

- emprise: 15 mètres ;
- longueur :250ml ;
- type de traitement : latérite.

Voie Z, part de la voie périphérique A au Sud-Ouest de la ville passe entre la gare routière et le Commissariat de police et aboutit à la berge gauche du marigot :

- emprise: 15 mètres ;
- longueur :360ml ;
- type de traitement : latérite.

Tableau n° 16 : Linéaire des voies à créer (en mètres)

N°	Désignation	Bitume Voie de 20	Latérite pour les voie de :			Terras. général Voie de 50
			12	15	20	
1	Voie A	-	-	-	-	10060
2	Voie B	-	-	-	2400	-
3	Voie C	-	700	-	-	-
4	Voie D	-	750	-	-	-
5	Voie E	1620	-	-	-	-
6	Voie F	1320	-	-	-	-
7	Voie H	-	390	-	-	-
8	Voie I	1480	-	-	-	-
9	Voie J	-	-	-	3720	-
10	Voie K	-	-	-	1400	-
11	Voie L	-	-	-	900	-
12	Voie M	-	-	-	350	-
13	Voie N	-	-	-	1250	-
14	Voie O	-	-	-	300	-
15	Voie P	-	-	-	730	-
16	Voie Q	-	-	-	300	-
17	Voie R	-	-	-	250	-
18	Voie T	-	-	-	250	-
19	Voie V	-	-	-	1200	-
20	Voie W	-	-	-	1000	-
21	Voie X	-	-	-	300	-
22	Voie Y	-	-	250	-	-
23	Voie Z	-	-	360	-	-
Total		4 420	1 840	610	14 350	10 060

Les voies à créer, toutes emprises confondues font une longueur totale de 31,28 km dont :

- voies à bitumer : 4, 42 km ;
- voies à traiter en latérite : 16, 8 km ;
- voies à délimiter : 10,06 km.

3.1.3- Voies à aménager :

Tronçon de la Voie D, part de la l'extrême Nord-Ouest de l'ancien village de N'Gorosso, passe à l'Ouest de ce même village et aboutit à la voie F au niveau de l'Eglise Protestante :

- emprise: 12 mètres ;
- longueur :450ml ;
- type de traitement : latérite.

Tronçon de la Voie E, part de la voie M au Nord de l'ancien village de N'Gorosso, passe à l'Est de ce même village et aboutit à la voie F au niveau du Centre de Santé de Référence de Cercle :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :310ml ;
- type de traitement : bitume.

Tronçon de la Voie F, part de l'extrémité Sud-Ouest du CAP, passe à l'Ouest du CAP, de la Mission Protestante, de l'école A, du CSRC, du bureau de poste et finit à l'extrémité Nord-Est de la résidence du Préfet :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :2210ml ;
- type de traitement : bitume.

Voie G, part du côté nord du marché, passe à l'Est du magasin CMDT, du CSRC, et aboutit à la voie F au niveau du bureau des postes :

- emprise: 12 mètres ;
- longueur :810ml ;
- type de traitement : bitume.

Tronçon de la Voie H, part de la voie V à l'extrémité Nord-Est de la zone scolaire et universitaire passe à l'Est du marché, de l'actuelle Mairie et aboutit à la voie N à l'extrémité Nord-Est du logement du chef SLACAER :

- emprise: 12 mètres ;
- longueur :1400ml ;
- type de traitement : latérite.

Tronçon de la Voie I, part de la voie V au Nord de la zone d'habitat planifié, aboutit à la voie S :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :470ml ;
- type de traitement : bitume.

Tronçon de la Voie M, part de la berge droite du marigot, traverse la voie E, passe au Sud-Est du terrain de sport et finit à l'extrémité Nord-Est de la SOTELMA :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :820ml ;
- type de traitement : latérite.

Tronçon de la Voie R, part de la voie F à l'extrémité Nord-Ouest du CSRC, passe au sud de l'actuelle Mairie finit à la voie J à l'Est :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :500ml ;
- type de traitement : bitume.

Voie S, part de la voie F à l'Ouest au niveau de la Brigade de Gendarmerie, passe au Nord du marché et finit à la voie J à l'Est :

- emprise: 20mètres ;
- longueur :650ml ;
- type de traitement : bitume.

Tronçon de la Voie T, part de la voie F à l'Ouest au niveau de l'Eglise Protestante, passe au Sud du marché et aboutit à la voie J à l'Est :

- emprise: 20 mètres ;
- longueur :680ml ;
- type de traitement : bitume.

Voie U, part de l'extrémité Sud-Ouest siège du Conseil de Cercle, traverse les voies H et I, finit un peu après cette dernière :

- emprise: 12 mètres ;
- longueur :650ml ;
- type de traitement : latérite.

Tableau n° 17 : Linéaire des voies à aménager (en mètres).

N°	Désignation	Bitume : voie de :		Latérite : voie de :	
		12	20	12	20
1	Voie D		-	450	-
2	Voie E	-	310	-	-
3	Voie F	-	2210	-	-
4	Voie G	810	-	-	-
5	Voie H	-	-	1400	-
6	Voie I	-	470	-	-
7	Voie M	-	-	-	820
8	Voie R	-	500	-	-
9	Voie S	-	650	-	-
10	Voie T	-	680	-	-
11	Voie U	-	-	650	-
Total		810	4 820	2 500	820

Les voies à aménager, toutes emprises confondues font une longueur totale de 8,95 km dont :

- voies à bitumer : 5,63 km ;
- voies à traiter en latérite : 3,32 km.

3.1.4- Ouvrages d'art :

Le réseau de voirie dont la création a été proposée plus haut commande la construction de 06 ponts sur le marigot, situés comme suit :

- un sur la rocade au Nord de la ville ;
- un au niveau du cimetière de la rive gauche ;
- un au niveau du stade omnisports proposé ;
- un au niveau de la Mission Protestante ;
- un à la place du dalot existant à l'entrée Sud de la ville ;
- un sur la rocade au Sud de la ville.

Le petit pont de Lebosso et le pont barrage de N'Gorosso sont maintenus.

3.2- RESEAUX DIVERS.

3.2.1- Alimentation en eau potable :

Le réseau d'adduction d'eau de Yorosso a besoin d'être développé davantage pour d'une part parvenir jusque dans les concessions et d'autre part desservir les quartiers non desservis et les nouveaux sites créés. Il revient donc aux autorités municipales de faire le nécessaire en la matière.

Les dispositions devraient être prises dès à présent pour corriger le défaut d'installation du château de 60 m³ qui, à cause d'une mauvaise installation ne peut se remplir qu'à la moitié de sa capacité.

Le personnel qui s'occupe de l'entretien des ouvrages d'adduction d'eau devrait recevoir la formation requise, car ceux qui en ont présentement la charge n'ont aucune formation en la matière.

3.2.2- Electrification :

Les renseignements obtenus laissent à penser que la Société Energie du Mali n'a pas de programme d'électrification pour la ville de Yorosso. Et pourtant, l'électrification de la ville est devenue une réalité incontournable, car l'on sait que l'électricité est un facteur indispensable pour le développement économique.

3.2.3- Téléphone :

Le téléphone est très peu utilisé à Yorosso, sans doute à cause des difficultés d'accès à la ligne par les usagers. La SOTELMA devra adopter une politique favorisant l'accès au téléphone à un plus grand nombre de citoyens.

3.2.4- Télévision – Radio :

Comme il a été dit à la phase constat de la présente étude, les émissions radio FM de l'ORTM sont diffusées seulement pendant les heures du journal parlé. L'ORTM devra augmenter ce temps d'antenne pour permettre aux populations de Yorosso de suivre tous les événements de la vie politique et économique du pays.

3.3- ENVIRONNEMENT.

3.3.1- Assainissement :

*** Drainage des eaux pluviales :**

Un système complet d'évacuation des eaux pluviales est proposé pour l'ensemble de la ville. Les levés topographiques du site et les indications recueillies sur les bassins versants ont permis de déterminer l'implantation des collecteurs et des caniveaux .

- collecteurs à construire :

Collecteur A : Part de la voie périphérique A au Sud-Est de la ville, traverse la voie F, aboutit au marigot non loin du nouveau pont construit à la place du dalot existant.

- longueur du collecteur : 1 100 m

Collecteur B : Part de la voie J à l'Est de la ville, passe entre le second cycle et la Mission Protestante et aboutit au marigot.

- longueur du collecteur : 800 m

Collecteur C : Part de la voie périphérique A au Sud-Est de la ville, passe au Sud du marché, traverse la voie F, aboutit au marigot en passant au Sud de l'Eglise Protestante.

- longueur du collecteur : 1 130 m

Collecteur D : Part de la voie E au Nord de l'ancien village de N'Gorosso, traverse la voie J, aboutit au marigot..

- longueur du collecteur : 300 m

Collecteur E : Part de la voie périphérique A à l'Est de la ville, traverse les voies J, F, M, L, E, aboutit au marigot.

- longueur du collecteur : 1 250 m

Collecteur F : Part de la voie E, traverse la voie D, aboutit au marigot.

- longueur du collecteur : 1 400 m

Collecteur G : Part de la voie périphérique A au Nord-Est de la ville, traverse la voie E, aboutit au marigot non loin de Jioso.

- longueur du collecteur : 700 m

Collecteur H : Part de la voie périphérique A au Nord-Ouest de la ville, traverse la voie B, aboutit au marigot.

- longueur du collecteur : 520 m

Collecteur I : Part de la voie périphérique A au Nord-Ouest de la ville, traverse la voie B, aboutit au marigot non loin de la nouvelle école de la rive gauche.

- longueur du collecteur : 380 m

Collecteur J : Part de la voie périphérique A à l'Ouest de la ville, aboutit au marigot non loin de la place des taxis du Sud.

- longueur du collecteur : 350 m.

La longueur totale des collecteurs à construire est de : 7 930 ml.

Tableau n° 18 : Linéaire des collecteurs à construire.

N°	Désignation	Longueur (m)
1	Collecteur A	1 100
2	Collecteur B	800
3	Collecteur C	1 130
4	Collecteur D	300
5	Collecteur E	1 250
6	Collecteur F	1 400
7	Collecteur G	700
8	Collecteur H	520
9	Collecteur I	380
10	Collecteur J	350
Total collecteurs		7 930

- **caniveaux à construire** :

Caniveau a : longe la voie J.

- longueur du caniveau : 3 720 m

Caniveau b : Part de la voie périphérique A au Sud-Est de la ville, traverse la voie J, aboutit à la voie W au Nord-Est du bois sacré de la route de M'Pékouna.

- longueur du caniveau : 1 000 m

Caniveau c : longe la voie U.

- longueur du caniveau : 650 m

Caniveau d : longe la voie S.

- longueur du caniveau : 670 m

Caniveau e : longe la voie G.

- longueur du caniveau : 810 m

Caniveau f : longe les voies R et E .

- longueur du caniveau : 2 680 m.
- Caniveau g:** longe la voie F.
- longueur du caniveau : 3 530 m
- Caniveau h:** Situé entre les voies E et J, passe au Sud de la nouvelle Gendarmerie, de la SOTELMA et du terrain de sport.
- longueur du caniveau : 830 m
- Caniveau i :** Situé entre les voies D et F au Sud de l'ancien village de N'Gorosso.
- longueur du caniveau : 200 m
- Caniveau j:** longe la voie D.
- longueur du caniveau : 1 200 m
- Caniveau k:** longe la voie O .
- longueur du caniveau : 400 m
- Caniveau l:** longe la voie Q.
- longueur du caniveau : 400 m
- Caniveau m:** longe la voie B.
- longueur du caniveau : 2 400 m
- Caniveau n :** longe la voie X.
- longueur du caniveau : 370 m
- Caniveau o :** longe la voie Y.
- longueur du caniveau : 260 m
- Caniveau p :** longe la voie Z.
- longueur du caniveau : 150 m
- Caniveau q :** longe la voie périphérique A.
- longueur du caniveau : 10 060 ml

La longueur totale des caniveaux à construire est de : 29 320 ml.

Tableau n° 19 : Linéaire des caniveaux à construire.

N°	Désignation	Longueur (m)
1	Caniveau a	3 720
2	Caniveau b	1 000
3	Caniveau c	650
4	Caniveau d	670
5	Caniveau e	810
6	Caniveau f	2 680
7	Caniveau g	3 530
8	Caniveau h	830
9	Caniveau i	200
10	Caniveau j	1 200
11	Caniveau k	400
12	Caniveau l	400
13	Caniveau m	2 400
14	Caniveau n	370
15	Caniveau o	260
16	Caniveau p	150
17	Caniveau q	10 060
Total		29 320

*** Evacuation des déchets liquides :**

- Eaux usées domestiques :

Afin que les eaux usées ne soient pas déversées en pleine rue, il est recommandé l'exécution dans chaque concession, de puisards agréés par le service public chargé de l'assainissement.

- Gadoues :

Pour résoudre le problème d'évacuation des gadoues, il est impératif que la Mairie de Yorosso acquiert un camion vidangeur type « Spiros » et vulgarise la construction de fosses fixes en lieu et place des latrines traditionnelles.

*** Evacuation des déchets solides :**

Collectés par les GIE au niveau des concessions, les déchets seront transportés à l'un des 9 dépôts de transit prévus à travers la ville. Le service de voirie à créer par la Mairie se chargera par la suite de les évacuer à la décharge finale prévue à 5 km au Nord-Ouest de Yorosso vers Godia.

3.3.2- Préservation de la nature :

Pour la protection de la nature dans le périmètre d'urbanisation de la Commune de Yorosso, il est prévu :

- de renforcer et protéger les forêts communautaires de Diarakoungo et de Koury ;
- de réglementer la coupe des espèces végétales existantes ;
- d'encourager la régénération naturelle des espèces ;
- de planter des arbres le long des voies et sur les espaces érodés ;
- de planter et d'entretenir des bosquets ;
- de vulgariser l'utilisation des foyers améliorés en vue de lutter contre le déboisement ;
- d'aménager des espaces verts dans la ville de Yorosso ;
- d'aménager une ceinture verte de protection autour de la ville ;
- de réglementer l'exploitation des carrières de matériaux de construction ;
- d'encourager la création d'une Association de Protection de la Nature.

IV - EQUIPEMENTS PROGRAMMES .

4.1 - EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :

La plupart des bureaux de l'Administration sont concentrés au Nord-Est de la ville. C'est précisément de ce côté qu'est prévue l'extension de la zone administrative.

Les nouveaux équipements administratifs prévus dans cette zone sont :

- le Service des Eaux et de l'Electricité, d'une superficie de 2,5ha ;
- le Syndicat des producteurs de Coton et Vivriers (SYCOV) d'une superficie de 1,5ha;
- la maison des Personnes Agées, et les logements du personnel de santé sur un terrain d'une superficie de 0,5ha au Nord de la SOTELMA.

Les réserves foncières prévues au Nord et au Sud-Est de cette zone sont suffisantes pour abriter dans les vingt prochaines années l'ensemble des services administratifs (bureaux et logements éventuellement).

4.2 - EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES :

4.2.1 - Médecine humaine :

Il existe un Centre de Santé Communautaire (C.S.COM.) et un Centre de Santé de Référence de Cercle (C.S.R.C.) qui sont en mesure d'assurer les soins nécessaires si des services complémentaires sont installés.

Toutefois, dans le but de rapprocher davantage le service de l'utilisateur, un CSCOM est prévu à Diarakoungo.

Deux pharmacies privées situées chacune sur un terrain d'environ 500 m² sont prévues dans les zones d'habitat programmé.

4.2.2 - Médecine animale :

Pour un meilleur suivi de la santé animale, un parc de vaccination est prévu sur l'aire du marché à bétail.

Il est prévu également d'affecter une parcelle de terrain d'une superficie de 500 m² à une pharmacie vétérinaire dans la zone d'habitat planifié.

4.3 - EQUIPEMENTS SCOLAIRES :

Dans le domaine scolaire, les créations ci-après sont prévues :

- Lycée d'enseignement secondaire général d'une superficie de 7ha et situé au Sud-Ouest de la ville, au bord de la voie F (voir désignation voirie) ;
- Ecole Technique Professionnelle d'une superficie de 5ha au Sud de l'école de Jiosso ;
- Deux jardins d'enfants, l'un au Nord, l'autre au Sud de la ville dans les zones d'habitat programmé ;
- Deux groupes scolaires : l'un de 3,7ha à l'Est du CAP et l'autre 2ha à côté du CAR.

La création et la construction d'une école de 1^{er} cycle est prévue à Dougoumassala, localité située à 17 km de Yorosso, mais comptée parmi les quartiers de Yorosso.

4.4 - EQUIPEMENTS COMMERCIAUX :

Les équipements commerciaux prévus, sont :

- un centre commercial d'une superficie de 7ha au bord de la route de M'Pèkouna au sud de la ville.
- un marché à bétail avec parc de vaccination, d'une superficie de 2,4ha au bord de la voie F au Sud de la ville en rive gauche ;
- un abattoir au Nord de la zone industrielle, à l'extérieur de la ceinture verte de protection ;
- une maison des artisans dans la zone artisanale ;
- une Chambre de Commerce dans la zone des hôtels et des banques.

4.5 - EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS :

Comme équipement touristique, Il est prévu la construction d'hôtels dans la zone d'activités située à la lisière sud des habitations existantes.

4.6 - EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS :

Pour appuyer le terrain de sports contigu au domaine de la SOTELMA et le terrain de foot Ball de l'école Yorosso 1^{er} cycle A , Il est prévu la construction d'un stade omnisports de superficie 8ha 16a 00ca au Nord-Ouest de la ville sur la rive gauche, non loin du CAR.

Une salle de spectacles sera intégrée au stade.

La construction de la maison des jeunes en cours sera achevée.
La bibliothèque existante sera maintenue et renforcée.

4.7 - EQUIPEMENTS CULTUELS :

Les équipements cultuels existants à Yorosso seront maintenus et renforcés. Il s'agit de :

***Mosquée :**

- la Mosquée existante sera maintenue ;
- une Mosquée de vendredi d'une superficie 1ha est prévue dans l'habitat programmé à la fin des constructions existantes, au Sud, sur la route de M'Pèkouna.

*** Eglise Catholique :**

- l'Eglise catholique existante sera maintenue ;
- une deuxième Eglise catholique est prévue dans les extensions d'habitat à l'Est de Jiosso.

*** Eglise Protestante :**

- les Eglises protestantes existantes de N'Gorosso, Lebosso et M'Pèkouna seront maintenues ;
- une deuxième Eglise protestante est prévue dans les extensions d'habitat au Sud-Ouest de Yadrosso.

*** Autels du Culte Animiste :**

Les autels dédiés au culte animiste existants seront maintenus, dans la mesure où il existe encore de nombreux adeptes de cette religion dans la ville de Yorosso. Il s'agit de :

- Autel et case du Nango à N'Gorosso ;
- Autel et case du Nango à Lebosso ;
- Autel et case du Nian à N'Gorosso, Yadrosso et Kafona ;
- Autel de Koulobougou à Kafona ;
- Bois sacré à N'Gorosso sur la route de M'Pèkouna ;
- Bois sacré à N'Gorosso près du Centre de Santé de Référence de Cercle ;
- Bois sacré à Jiosso.

Il n'est prévu aucune nouvelle création d'équipement dédié au culte animiste. Cependant, le bois sacré de la route de M'Pèkouna sera entouré d'une bande de plantation d'arbres d'une largeur de 50 mètres. Cet ensemble constituera un massif de verdure dans la ville.

*** Cimetières :**

- le cimetière situé entre N'Gorosso et Yadrosso sera définitivement abandonné et transformé en espace vert ;

- le cimetière actuellement en fonction au Nord du CAR sur la rive gauche du marigot sera maintenu et agrandi. La superficie totale sera de 5ha. De plus il sera entouré d'une bande de plantation d'arbres d'isolement de largeur comprise entre 40 et 50 mètres ;
- un nouveau cimetière d'une superficie de 5 ha est prévu au Sud-Est de la ville au bord de la route de M'Pékouna.

4.8- EQUIPEMENTS DE SECURITE :

Yorosso, ville située à moins de 40 km de la frontière Mali - Burkina Faso doit faire l'objet d'une attention particulière en matière de sécurité. C'est pourquoi les équipements de sécurité ci-après sont prévus :

- **Brigade Territoriale de Gendarmerie :**

Elle occupera un site d'une superficie de 5ha dans l'extension de la zone administrative au Nord, juste au dessus de la résidence du Préfet.

La caserne des gendarmes est prévue sur le même site.

- **Garde Nationale :**

La Garde Nationale sera située sur un terrain d'une superficie de 4ha au Nord du CAR , sur la rive gauche du marigot.

- **Commissariat de Police :**

Il sera situé sur un terrain d'une superficie de 1ha à l'entrée Sud de la ville, au bord de la voie F, au Nord de la gare routière

4.9- EQUIPEMENTS DE TRANSPORT

Dans le domaine des transports, les équipements ci-après sont prévus :

- **Gare routière :**

Elle sera aménagée sur un terrain d'une superficie de 6ha à l'entrée Sud de la ville entre la voie F et le marigot.

- **Aires de stationnement pour taxi :**

Elles seront au nombre de deux. L'une d'une superficie de 1,8ha sera située entre la voie F et le marigot, au niveau du CAP et l'autre, d'une superficie de 0,5ha sera située au Nord de la ville, face à l'actuel camp des gardes.

- **Piste d'atterrissage pour avions :**

Elle sera aménagée sur un site situé à environ 5 km du village de Menamba, dans la direction de Boura au Nord.

Parmi les nouveaux services administratifs à implanter dans la commune, il y aura le secteur des transports, qui sera chargé d'appui conseils auprès des professionnels dudit secteur.

L'association des transporteurs/chauffeurs s'est fixée comme objectifs :

- la création d'un syndicat ;
- la promotion du transport dans la Commune .

Il faudra très prochainement mettre en place un plan de circulation illustré par des panneaux de signalisation routière normalisés.

V – ESTIMATION DU COUT DU SCHEMA

Elle concerne l'habitat, les PUS, les zones d'activités, la voirie, l'assainissement et les équipements.

5.1 – ESTIMATION HABITAT / PUS :

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	COUT UNIT. (millions f.cfa)	MONTANT (millions de f.cfa)			TOTAL	POURCENTAGE (%)
					Etat	Collectivités Territoriales	Privé		
1	Habitat administré	ha	54	1	-	54	-	54	10,78
2	Habitat planifié	ha	14	1	-	3,5	10,5	14	2,79
3	Reserves foncières	ha	154	0,5	-	77	-	77	15,37
4	Zones à réhabiliter	ha	148	2	-	296	-	296	59,08
5	PUS	U	2	30	-	60	-	60	11,98
TOTAL					0	490,5	10,5	501	100
Pourcentage (%)					0	97,90	2,10	100	

5.2 – ESTIMATION ZONES D'ACTIVITES :

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANT.	COUT UNIT.(millions f.cfa)	MONTANT (millions f.cfa)		TOTAL	POURCENTAGE	
					ETAT	Collectivités Territoriales			Privé
1	Zone hôtels/banques	ha	4	0,5	-	-	2	0,37	
2	Zone commerciale	ha	9	0,5	-	2,25	4,5	0,82	
3	Zone de maraîchage	ha	6	0,25	-	-	1,5	0,28	
4	Zones boisées	ha	5	0,5	-	2,5	2,5	0,46	
5	Zone artisanale	ha	6	0,5	-	-	3	0,55	
6	Zone industrielle	ha	30	0,5	-	15	15	2,75	
7	Zone aéroportuaire	ha	900	0,5	-	450	450	82,64	
8	Zone d'hydrocarbures	ha	5	0,5	-	-	2,5	0,46	
9	Zone scolaire et univ.	ha	20	0,5	-	10	10	1,84	
10	Ceinture de protection	ha	100	0,5	-	50	50	9,18	
11	Zone de douanes et d'entrepôts	ha	4	0,5	-	2	2	0,37	
12	Zone des garagistes	ha	3	0,5	-	-	1,5	0,28	
TOTAL					0	531,75	12,75	544,5	100
Pourcentage (%)					0	97,66	2,34	100	*

5.3 – ESTIMATION VOIRIE ET ASSAINISSEMENT :

N°	DESIGNATION	UNITE	QUAN TITE	COUT UNIT. (million f.cfa)	MONTANT (en millions)			TOTAL	POURCEN TAGE
					Etat	Collectivités Territoriales	Privé		
VOIRIE									
Voies à aménager									
1	Voies à bitumer	km	5,63	0,25	-	1,4075	-	1,4075	0,36
2	Voies à latériter	km	3,32	0,25	-	0,83	-	0,83	0,21
Voies à créer									
3	Voies à bitumer	km	4,42	0,5	-	2,21	-	2,21	0,57
4	Voies à latériter	km	16,8	0,5	-	8,4	-	8,4	2,15
5	Voie à implanter	km	10,06	0,5	-	5,03	-	5,03	1,29
6	Ponts à construire	U	6	PM	-	-	-	-	-
Total voirie					0	17,8775	-	17,8775	4,58
ASSAINISSEMENT									
1	Collecteur à construire	ml	7 930	0,01	-	79,3	-	79,3	20,3
2	Caniveau à construire	ml	29 320	0,01	-	293,2	-	293,2	75,07
3	Aménagement. dépôt transit	U	9	0,01	-	0,09	-	0,09	0,02
4	Aménagement décharge	U	1	0,1	-	0,1	-	0,1	0,03
5	Aménagement. des berges	ml	3 600	PM	-	-	-	-	-
Total assainissement					0	372,69	0	372,69	95,42
Total assainissement et voirie					0	390,5675	0	390,5675	100
Pourcentage (%)					0	100	0	100	

5.4 – ESTIMATION DES EQUIPEMENTS :

	Désignation	Unité	Quantité	Coût Unit. (million f.cfa)	Montant (en millions)			Total	Pourcentage
					Etat	Collectivit. Territor.	Privé		
1	Marché à réhabiliter	U	1	0,25	-	0,25	-	0,25	9,26
2	Marché à créer	U	1	0,25	-	0,25	-	0,25	9,26
3	Marché à bétail	U	1	0,05	-	0,05	-	0,05	1,85
4	Abattoir	U	1	0,05	-	0,05	-	0,05	1,85
5	Complexe sportif	U	1	0,25	-	0,25	-	0,25	9,26
6	Maison des jeunes	U	1	0,05	-	0,05	-	0,05	1,85
7	Eglise	U	2	0,05	-	-	0,1	0,1	3,7
8	Mosquée	U	1	0,05	-	-	0,05	0,05	1,85
9	Cimetière	U	1	0,25	-	0,25	-	0,25	9,26
10	Caserne Gendarmerie	U	1	0,25	0,25	-	-	0,25	9,26
11	Camp des gardes	U	1	0,25	0,25	-	-	0,25	9,26
12	Commissariat police	U	1	0,05	0,05	-	-	0,05	1,85
13	Prison à aménager	U	1	PM	-	-	-	-	-
14	Bureau des Douanes	U	1	PM	-	-	-	-	-
15	Gare routière	U	1	0,25	-	0,25	-	0,25	9,26
16	Places de taxi	U	2	0,05	-	0,1	-	0,1	3,7
17	Concessionnaire Elect.	U	1	0,25	-	-	0,25	0,25	9,26
18	Adduction d'eau	U	1	0,25	-	-	0,25	0,25	9,26
TOTAL					0,55	1,5	0,65	2,7	100
Pourcentage (%)					20,37	55,56	24,07	100	

5.5 - RECAPITULATIF YOROSSO :

N°	DESIGNATION	ETAT	COLLECTIVITES TERRITORITOR.	PRIVES	TOTAL (millions f.cfa)	POURCENTAGE
1	Habitat /PUS	0	490,5	10,5	501	34,82
2	Zones d'activités	0	531,75	12,75	544,5	37,84
3	Voirie- Assainissement	0	390,5675	0	390,5675	27,15
4	Equipements	0,55	1,5	0,65	2,7	0,19
	Total	0,55	1 414,3175	23,9	1 438,7675	100
	Pourcentage (%)	0,04	98,3	1,66	100	

Arrêté, le présent récapitulatif d'estimation du SDU de Yorosso et environs à la somme de : **Un Milliard Quatre Cent Trente Huit Millions Sept Cent Soixante Sept Mille Cinq Cents (1 438 767 500) francs cfa.**

VI – STRATEGIES D'APPLICATION DU SCHEMA :

Les stratégies d'application regroupent toutes les mesures législatives, réglementaires, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre et à la bonne exécution des programmes du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU).

Toutes ces mesures tiendront compte de la gestion de l'aire d'étude afin d'assurer un développement harmonieux de la ville de Yorosso et environs..

Les stratégies sont d'ordre foncier, sectoriel, institutionnel et financier.

6.1- STRATEGIE FONCIERE :

La stratégie foncière consiste à :

- Délimiter les emprises des nouvelles voies ainsi que des zones réservées à l'habitat et aux différentes activités pour éviter que les espaces qui leur sont réservés ne soient détournés à d'autres usages ;
- Respecter la réglementation en matière d'urbanisme en République du Mali ;
- Eviter l'attribution de trop grandes parcelles afin d'économiser l'espace urbain ;
- Observer les procédures d'immatriculation tant du domaine public que du domaine privé de l'Etat et de la Commune ;
- Constituer des réserves foncières de l'Etat dans le périmètre d'urbanisation.

La gestion du foncier doit se faire conformément au Code Domanial et Foncier en vigueur en République du Mali.

6.2 – STRATEGIE SECTORIELLE :

Deux secteurs d'aménagement urbain sont proposés pour Yorosso et ses environs. Ils consistent à rentrer plus en profondeur des propositions contenues dans le présent Schéma Directeur d'Urbanisme afin de rendre plus précises les options retenues. Ainsi, ils devront examiner :

- le problème d'enclavement de Yorosso et de toute la Commune ;
- le sous équipement patent de la ville ;
- la crise d'eau dans la ville pendant la saison sèche ;
- le faible niveau de revenu des populations ;
- la réhabilitation des tissus anciens dans les différents quartiers de la ville ;
- l'aménagement de la voirie et la construction d'ouvrages de franchissement du marigot ;
- les problèmes d'érosion des sols par les eaux pluviales ;
- la possibilité d'aménagement du marigot ;
- la possibilité de rapprocher les quartiers les uns des autres afin d'ôter à Yorosso ce caractère d'agglomération de type rural ;
- les problèmes d'assainissement.

*** Première zone de plan d'urbanisme sectoriel (PUS n°1) :**

Le PUS n°1 comprend les quartiers de N'Gorosso, Yadrosso, Jiosso, Kafona, les extensions programmées autour de Yadrosso, Jiosso, Kafona ainsi qu'au Nord de la résidence du Préfet.

La zone de PUS n°1 est limitée :

- au Nord par la ceinture verte de protection comprise entre la voie F et le marigot ;
- à l'Est par la voie J qui longe les habitations existantes à l'Est de la ville ;
- au Sud par la voie V qui longe les habitations existantes au Sud de la ville ;
- à l'Ouest par le marigot.

La superficie de la zone de PUS n°1 est de 240ha.

*** Deuxième zone de plan d'urbanisme sectoriel (PUS n°2) :**

Le PUS n°2 est constitué de deux secteurs :

*** Secteur n°1.**

Ce secteur comprend toute la partie de la ville située sur la rive gauche, y compris la zone industrielle et l'abattoir. Il est limité :

- au Nord, au Sud et à l'Ouest par la ceinture verte de protection ;
- à l'Est par le marigot.

La superficie du secteur n°1 est de 276ha.

*** Secteur n°2 .**

Ce secteur comprend les extensions programmées et les réserves foncières situées au Sud et à l'Est des habitations existantes de N'Gorosso. Il est délimité par un polygone irrégulier ayant pour limites :

- à l'Ouest le marigot ;
- au Nord la voie V ;
- au Nord-Ouest la voie J ;
- au Sud et à l'Est la ceinture verte de protection.

La superficie du secteur n°2 est de 220ha.

La superficie de la zone de PUS n°2 est de 496ha.

6.3 – STRATEGIE INSTITUTIONNELLE :

Afin d'assurer au Schéma Directeur d'Urbanisme un suivi correct de sa mise en œuvre, la constitution d'une commission de suivi et d'évaluation s'avère nécessaire. Cette commission sera composée comme ci-après :

- le Préfet ou son représentant (Président) ;
- un représentant du Conseil de Cercle (CC) ;
- cinq conseillers communaux dont le Maire ;
- le Chef de village ou son représentant ;
- le Chef coutumier ou son représentant ;

- un représentant de la Mairie de chacune des Communes voisines avec voie délibérative pour les cas de projets intercommunaux et voie consultative pour les cas de projets relevant uniquement de la Commune de Yorosso ;
- un représentant du service chargé de l'Urbanisme (Rapporteur) ;
- un représentant du service chargé des Domaines de l'Etat ;
- un représentant de chaque service technique concerné par la gestion de l'espace urbain ;
- une représentante de la Coordination des Femmes ;
- un représentant de la Coordination des ONG.

Un représentant du Centre de Conseil des Communes(CCC) pourrait assister aux travaux de la commission de suivi et d'évaluation en tant que personne ressource.

La mission de la commission de suivi et d'évaluation consiste à :

- sensibiliser et informer les populations et tous les intervenants sur les grandes orientations et les programmes du SDU ;
- veiller à l'application correcte du SDU ;
- assister la Commune de Yorosso dans la réalisation de tout ce qui relève directement d'elle, tels que :
 - l'habitat, les équipements et les espaces verts ;
 - la planification, l'organisation et la coordination des actions des différents intervenants ;
 - le pilotage de la recherche de partenaires et bailleurs de fonds pour l'application des programmes prévus au SDU.

La commission de suivi et d'évaluation du SDU devra se réunir au moins une fois par an sur convocation de son Président. Les procès verbaux des réunions devront être envoyés au Comité National d'Evaluation Technique des SDU ainsi qu'au Conseil Communal.

6.4 – STRATEGIE FINANCIERE :

Ce volet donne la répartition des coûts de réalisation des programmes prévus au SDU entre les différents acteurs.

La stratégie financière définit les moyens à mettre en œuvre pour la mobilisation des ressources et oriente les décideurs (Etat et Collectivités Territoriales), en vue de faciliter la réalisation du SDU.

6.4.1 – Répartition des coûts :

Le coût global de réalisation du Schéma Directeur d'Urbanisme de Yorosso s'élève à la somme d'Un Milliard Quatre Cent Trente Huit Millions Sept Cent Soixante Sept Mille Cinq Cents(1 438 767 500) francs cfa répartie comme suit :

- **Etat malien** : Cinq Cent Cinquante Mille (550 000) francs cfa, soit 0,04 % du coût total du projet.
- **Collectivités Territoriales** : Un Milliard Quatre Cent Quatorze Millions Trois Cent Dix sept Mille Cinq Cents (1 414 317 500) francs cfa, soit 98,3 % du coût total du projet.
- **Privés** : Vingt Trois Millions Neuf Cent Mille (23 900 000) francs cfa, soit 1,66 % du coût total du projet.

Du point de vue destination des coûts la ventilation ci-après est observée :

- Etudes et délimitation d'espaces :137 000 000 f. cfa
- Aménagement de zones d'habitat :.....364 000 000 f.cfa
- Aménagement de zones d'activités :.....544 500 000 f.cfa
- Réalisation d'équipements :.....2 700 000 f. cfa
- Réalisation des voies principales et des ponts :.....17 877 500 f. cfa
- Réalisation des infrastructures d'assainissement :372 690 000 f. cfa .

6.4.2 – Sources de financement :

Les sources de financement ci-après sont à prospecter :

- Financement de l'Etat à travers l'Agence Nationale d'Investissement en appui aux Collectivités Territoriales (ANICT) ;
- Appui direct des partenaires au développement à la Commune ;
- Partenariat à travers le jumelage.
- Fonds propres des Collectivités Territoriales.

VII – PHASES D'APPLICATION DU SCHEMA :

7.1 – PHASE I : 2005 – 2014 :

- Exécution de la ceinture verte de protection ;
- Sur la rive droite du marigot : aménagement des zones d'habitat, réalisation des équipements, des voies et des ponts au Nord d'une ligne laissant au sud les terrains de l'ORTM, la résidence du Préfet, la SOTELMA, et le quartier de N'Gorosso à l'exclusion de la voie périphérique.
- Sur la rive gauche du marigot : aménagement des zones d'habitat, réalisation des équipements, des voies et des ponts, à l'exclusion du stade omnisports, de la salle des spectacles, de la voie périphérique et des réserves foncières.

7.2 – PHASE II : 2015 – 2024 :

Pendant cette phase sera réalisé le reste du programme, c'est-à-dire la réhabilitation du tissu existant, la réalisation des voies , des ponts et des équipements ainsi que l'aménagement des zones de réserve.

VIII – RECOMMANDATIONS :

Les recommandations suivantes sont le résumé des propositions comprises dans le présent Schéma Directeur d'Urbanisme et visent à assurer une bonne application des programmes prévus. Elles concernent les domaines ci-après :

8.1 – Renforcement des capacités de la commune :

Le renforcement des capacités de la Commune devra se faire par :

- la création d'un service technique municipal ;
- la formation des élus communaux et des agents des services techniques ;

-
- l'appui technique et logistique à la gestion urbaine ;
 - la création de ressources propres à la Commune ;
 - l'appui financier à travers l'Etat, la région et les partenaires au développement
 - la création de réseau de relation de coopération internationale et intercommunale par le jumelage.

8.2 – Aménagement de la commune :

L'aménagement de la Commune se fera par :

- la création de nouveaux pôles d'attraction à l'intérieur de la Commune tout en veillant à l'équilibre des relations entre les différents villages de la Commune ;
- la protection et la préservation de l'environnement à travers :
 - i. des systèmes d'évacuation des eaux pluviales et des déchets liquides ;
 - ii. le désensablement du marigot par dragage ;
 - iii. la protection des berges du marigot ;
 - iv. la protection, l'amélioration et l'entretien des zones vertes ;
 - v. la promotion d'un développement socio-économique et culturel intégrant les potentialités de chaque pôle ;
 - vi. la lutte contre les pollutions de tous genres ;
 - vii. la réalisation d'études d'impact environnemental.

8.3 – Habitat :

L'occupation des espaces libres entre les quartiers doit intervenir au cours de la première phase de mise en œuvre du SDU, pour ôter à Yorosso son caractère d'agglomération rurale.

La réhabilitation des tissus anciens doit se faire avec art pour d'une part respecter le mode de vie de la population résidente et d'autre part répondre aux impératifs d'un aménagement moderne.

Le respect de la réglementation en matière d'urbanisme et de construction doit désormais être de mise dans toutes les actions d'aménagement dans la ville de Yorosso.

8.4 – Voirie et circulation :

L'adressage des rues et portes doit intervenir au cours de la première phase du SDU.

La conception et l'application du plan de circulation de la ville doit intervenir également au cours de la première phase du Schéma.

IX- ANNEXES

ARRETE INTERMINISTERIEL
N°04 – 1034/ MDEAFH- MATCL – DU
en date du 03 Mai 2004, portant ouverture des enquêtes

1034

ARRETE INTERMINISTERIEL N°04/MDEAFH-MATCL- DU

PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES
A L'ELABORATION, DES SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME
DES VILLES DE NARA, NIENA, YOROSSO, MARKALA, TOMINIA,
BOUREM, GOURMA-RHAROUS, YOUWAROU, TONKA ET DIA ET
DES PLANS D'URBANISME SECTORIEL DE LA VILLE DE MOPTI.

LE MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT DES AFFAIRES FONCIERES
ET DE L'HABITAT,

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DES COLLECTIVITES LOCALES,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°96-050 du 6 Octobre 1996 portant principes de constitution et
de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°96-059 du 04 novembre 1996 portant création des Communes
au Mali ;

Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale
et Foncier modifiée et ratifiée par la loi N°02-008 du 12 février 2002;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de
l'Urbanisme ;

Vu le Décret n°02-496/P-RM du 16 Octobre 2002 modifié, portant
nomination des membres du Gouvernement.

ARRETEMENT :

Article 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à
l'élaboration, des Schémas Directeurs d'Urbanisme des villes de Nara,
Niéna, Yorosso, Markala, Tominia, Bourem, Gourma-Rharous, Youwarou,
Tonka et Dia et des plans d'urbanisme sectoriel de la ville de Mopti sont
déclarées ouvertes à compter de la date de publication du présent arrêté.

DELIBERATION N° 04 – 005 / CR – YO
Du 09 Octobre 2004

REGION DE SIKASSO

CERCLE DE YOSSO

COMMUNE RURALE DE YOSSO.

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

LIBERATION D/04-003/CR-YO

Le Conseil Communal de Yosso, réuni en session extraordinaire à la Maison du Peuple, au cours de sa séance du 09 Octobre 2004, après en avoir délibéré, a décidé:

- d'adopter le Schema Directeur d'Urbanisme de Yosso et environs:

Votants: 17

Fours: 17

Centres: 0

Abstentions: 0

Fait et délibéré à Yosso, le 09 Octobre 2004



LE MAIRE.

Kalifa GOTTA

Les Conseillers Communaux présents:

- Kalifa GOTTA
- Mama S. S. GOTTA
- Elias DAD
- Hly DAD
- Youssouf L. GOTTA
- Mama-O. GOTTA
- Kouinda GOTTA
- Kalifa DAD
- Mam GOTTA NI Koukou DEBIBLE
- Koussa SANGRE
- Falo GOTTA
- Mamadou GOTTA
- Mamadou NIAMA
- Yaya GOTTA

Etient représentés:

- Ouafé était représenté par Mama S. GOTTA
- Mamadou Yaya GOTTA représenté par Mam GOTTA NI Koukou DEBIBLE
- Mamadou GOTTA représenté par Kouinda GOTTA

Handwritten signature and initials at the bottom of the page.

**DECISION N° 008 / P – CYO.
Du 11 Octobre 2004**

DECISION N° 008 /P-CIO.

PORTANT APPROBATION DE DELIBERATION RELATIVE A L'ADOPTION DU SCHEMA
DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE YOSSO ET ENVIRONS
(Commune de Yosso)

LE PREFET DU CERCLE DE YOSSO,

- Vu, la Constitution de la République du Mali en date du 12 Janvier 1992 promulguée par le Décret N°092-071/P-CRS du 25 Février 1992;
- Vu, la Loi N°93-003 du 11 Février 1993 déterminant les Conditions de la Libre Administration des Collectivités Territoriales modifiée par les Lois N° 96-056 et 99-031 des 16 Octobre 1996 et 10 Août 1999;
- Vu, la Loi n° 95-034 du 12 Avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali modifiée par la Loi N° 96-051 du 16 Octobre 1996 déterminant les Ressources Fiscales des Communes;
- Vu Loi N°96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des Communes;
- Vu la Loi N°96-061 du 04 Novembre 1996 portant principes fondamentaux de la comptabilité publique;
- Vu, la Loi N° 00-044 du 07 Juillet 2000 déterminant les Ressources fiscales des Communes des Cercles et des Régions ;
- Vu, le Décret N°95-210/P.M du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales modifiée par les Décrets N° 96-043 et 01-555/ P.M des 20 Septembre 1996 et 29 Novembre 2001;
- Vu, le Décret N°02-602/ P.M du 30 Décembre 2002 fixant la nomenclature budgétaire et comptable des Collectivités Territoriales;
- Vu, la Lettre Circulaire N°0001/MHU-SI du 23 septembre 2004 relative à l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme de certaines Villes dont Yosso.
- Vu, la demande d'approbation N°04-026/CR-YO de la délibération N°04/005/CR-YO, en date du 9 Octobre 2004 du Conseil Communal de Yosso relative à l'adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Yosso et environs.

DESIDERE:

Article 1er: Est approuvé la délibération 04/050/CR-YO en date du 09 Octobre 2004 du Conseil Communal de Yosso relative à l'adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Yosso et environs.

Article 2: La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yosso, le 11 Octobre 2004

Le Préfet

REPLICTIONS:

- G. R. SIK.....I/PC
- S/P Préfet.....I/V. Info.
- Mairie.....I
- Dir. Sect. Rég. URB/MSK.....I
- Ch. Const. Dossiers.....2/6.



Fatoumata COULIBALY

Administrateur Civil.

**LISTE DES PARTICIPANTS
AU SEMINAIRE ATELIER**

MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

DIRECTON NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
YOROSSO ET ENVIRONS**

**LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIER
DU 30 SEPTEMBRE AU 09 OCTOBRE 2004**

N°	Prénom(s) et Nom	Structure
1	Aliou Guindo	1 ^{er} Adjoint Préfet
2	Kalifa Goïta	Maire de Yorosso
3	Fatogoma N. Goïta	Chef de village
4	Opré Goïta	Chef coutumier
5	Dramane Goïta	Représentant chasseurs
6	Lydie Goïta	CAFO
7	Dounamba Goïta	CAFO
8	Adama Oumar Goïta	Conseiller communal
9	Youssef Kantigui Goïta	Chambre d'agriculture
10	Adama S Goïta	Adjoint au Maire
11	Fako Goïta	Conseiller communal
12	Ibrahima Elie Goïta	AUE
13	Ladji Goïta	Chambre d'agriculture
14	Porzié Goïta	Conseiller de village
15	Ali Goïta	Adjoint chef coutumier
16	Korotoumou Goïta	CAFO
17	Konimba Goïta	Conseiller communal
18	Kassoum Goïta	Chambre d'agriculture
19	Bougouzanga Goïta	CAP
20	Diamissé Goïta	Personnes âgées
21	Zoumana Goïta	CCC
22	Kalifa dao	Conseiller de village
23	Ely Dao	Adjoint au Maire
24	Rube Dao	Représentant des artisans
25	N'G'olo Dao	Statistique Yorosso
26	Zoumana Dao	Conseil de Cercle (CC)
27	Silass Dao	2 ^{ème} Adjoint au Maire
28	Yaya Dao	Maire de Koury
29	Kafoungo Dao	Maire de Kiffosso
30	Sydou Dao	Maire de Ménamba
31	Mousa Sangaré	Conseiller communal
32	Mamadou Sangaré	Radio Libre Signin
33	Kalifa Traoré	Chambre d'agriculture
34	Nounhoun Traoré	DNUH
35	Madame Kadidia Traoré	CAFO
36	Siliman Traoré	Méddecin chef du CSRC
37	Kari Sogoba	Subdivision Urbanisme Koutiala

38	Mamoutou Sogoba	SLACAER
39	Dramane Konaté	Conseiller de village
40	Mory Konaté	Percepteur Yorosso
41	Aliou Konaté	Représentant transporteurs
42	Mamadou Bagayoko	SLRC
43	Seïdina Oumar Minta	DRSP Sikasso
44	Alhassane Touré	DNPD
45	Sibiry Dembélé	DRPFEF Sikasso
46	Christophe Dembélé	TP Koutiala
47	Soungalo Cissé	Représentant transporteurs
48	Bazoumana Kané	CMDT
49	Kassé Camara	DNUH
50	Amadou Kéïta	Assainissement Koutiala
51	Adama Kéïta	Coordination des jeunes
52	A/C Djimé Kanté	Gendarmerie
53	A/C Moussa Diarra	Garde Nationale
54	Madiou Diarra	Affaires Domaniales du Cercle
55	Daouda Koné	Maire de Karangana
56	Magnan Coulibaly	Conseiller de village
57	Seguemo Guindo	ONG / ACGC
58	Mamadou Haïdara	Sous-Préfet Yorosso
59	Ahmed Alkamiss	Service Conservation de la Nature
60	Amadou Diakité	Directeur régional Urban. et Habitat
BUREAU D'ETUDES		
1	Dazan COULIBALY	Ingénieur-Urbaniste, Chef du Bureau d'Etudes
2	Drissa Nicolas KONE	Architecte-Urbaniste
3	Calixte TRAORE	Socio-Economiste, Planificateur
4	Fodié Amara	Architecte
5	Abdoulaye BERTHE	Ingénieur de Constructions Civiles
6	Abdoulaye TRAORE	Dessinateur-Projeteur

X- BIBLIOGRAPHIE

Liste des documents consultés :

- 1- RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DE 1987,
publié en Janvier 1990 : RESULTATS DEFINITIFS

Volume 0 : ENSEMBLE DU PAYS
Tome 2 :. REPERTOIRE DE VILLAGE.

- 2- RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT
(Avril 1998) : RESULTATS DEFINITIFS

Tome 4 : REPERTOIRE DE VILLAGE.

- 3- CARTE THEMATIQUE DES COMMUNES DU MALI.

PHASE CONSTAT EVOLUTION HISTORIQUE DE LA VILLE

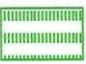


SDU YOROSSO

ECHELLE: 1/10 000

Mars 2005



LEGENDE

-  SITES CRES AVANT LA COLONISATION
-  SITES CRES PENDANT LA COLONISATION
-  SITES CRES APRES LA COLONISATION

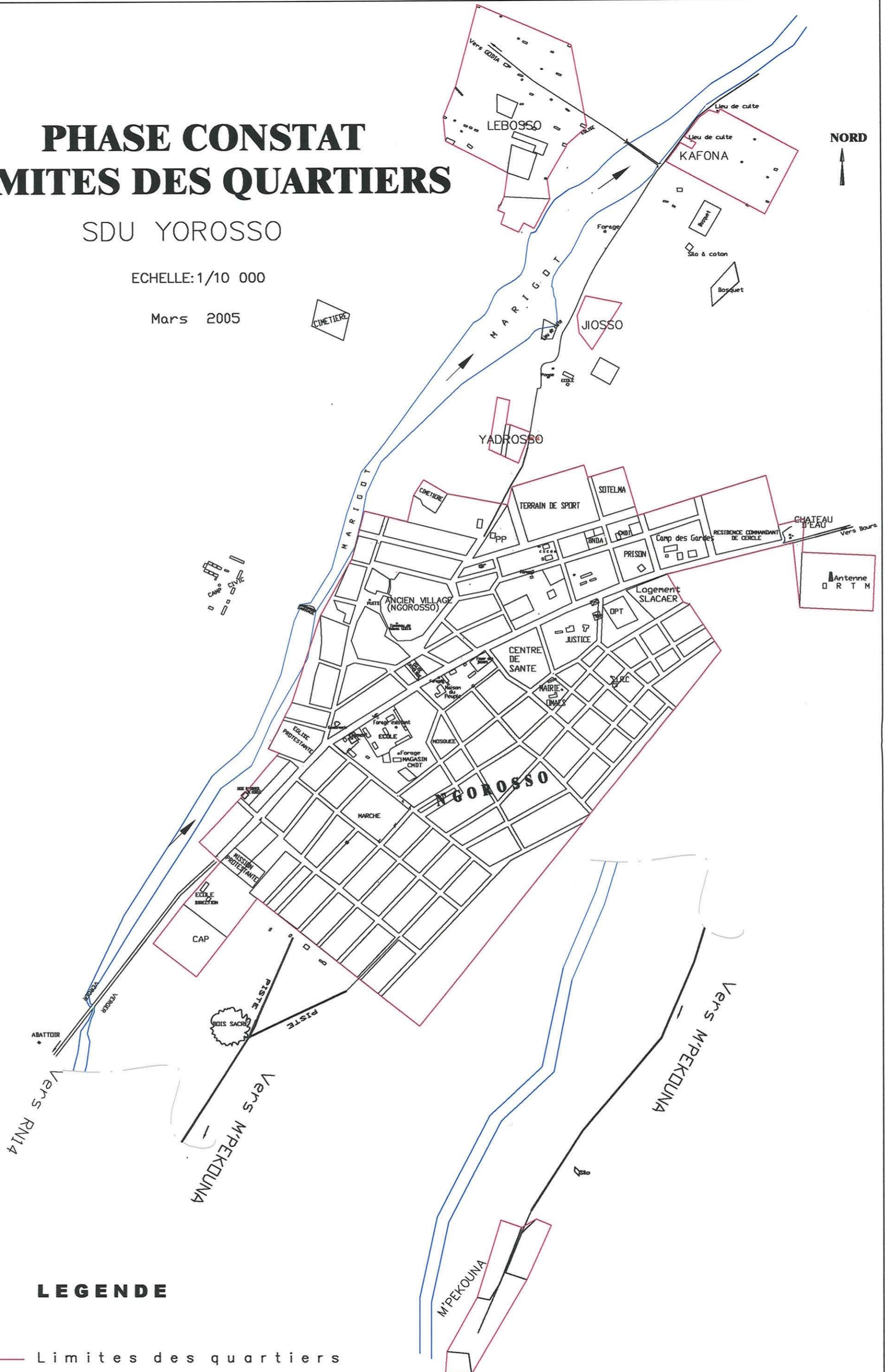
PHASE CONSTAT LIMITES DES QUARTIERS

SDU YOROSSO

ECHELLE: 1/10 000

Mars 2005

NORD



LEGENDE

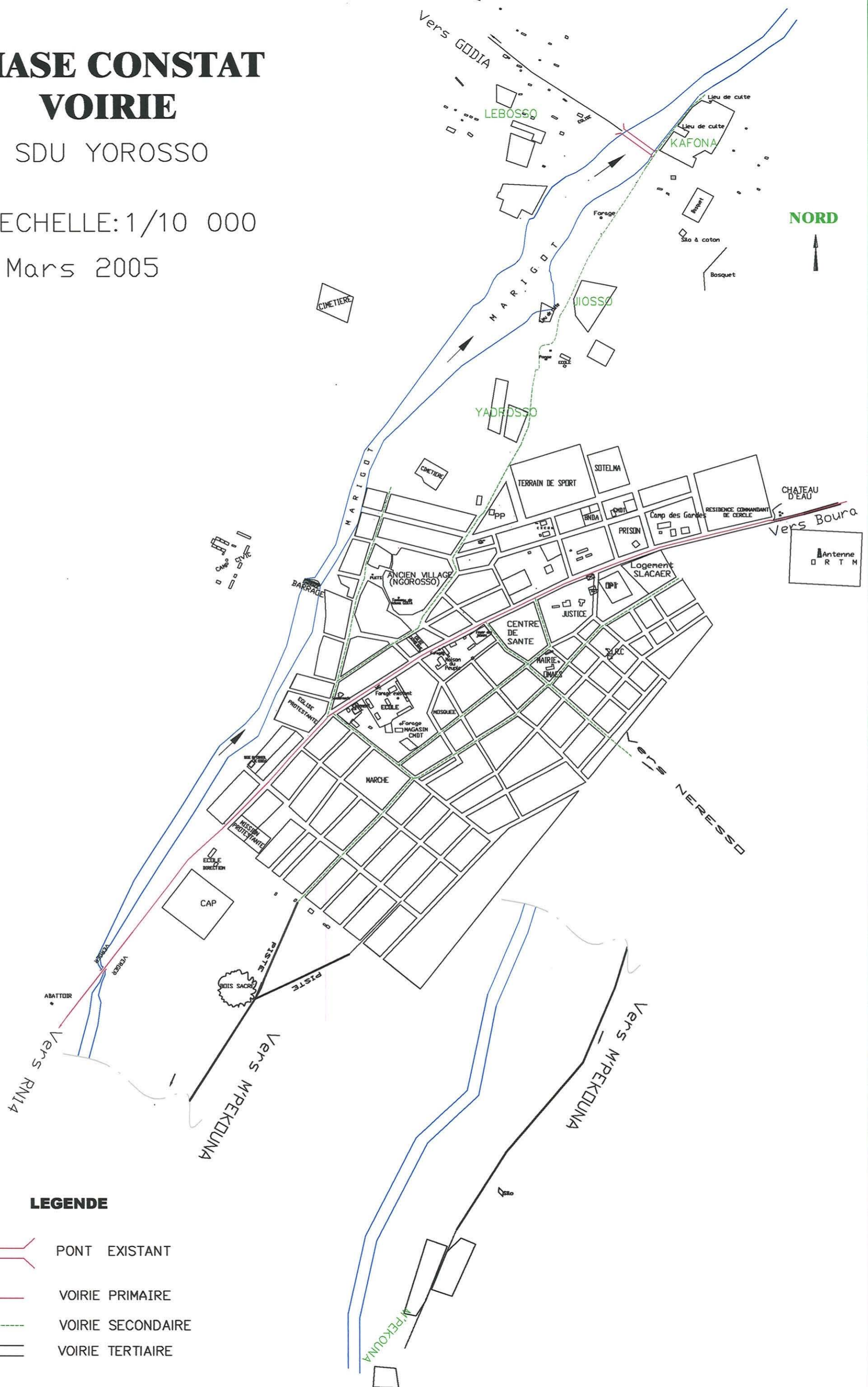
— Limites des quartiers

PHASE CONSTAT VOIRIE

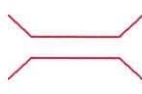


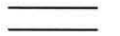
SDU YOROSSO

ECHELLE: 1/10 000

Mars 2005



LEGENDE

-  PONT EXISTANT
-  VOIRIE PRIMAIRE
-  VOIRIE SECONDAIRE
-  VOIRIE TERTIAIRE







PHASE CONSTAT ADDUCTION D'EAU

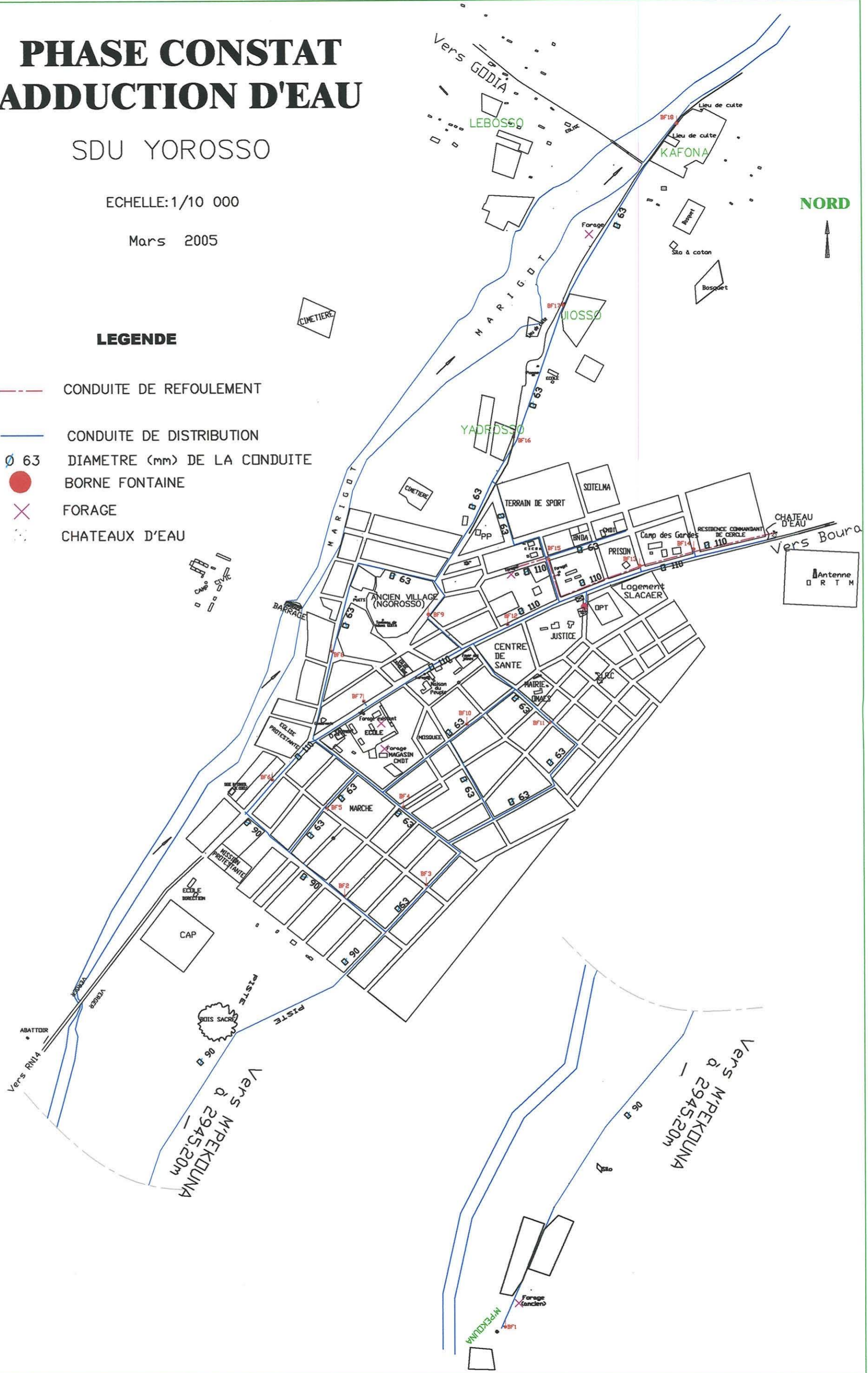
SDU YOROSSO

ECHELLE: 1/10 000

Mars 2005

LEGENDE

-  CONDUITE DE REFOULEMENT
-  CONDUITE DE DISTRIBUTION
-  Ø 63 DIAMETRE (mm) DE LA CONDUITE
-  BORNE FONTAINE
-  FORAGE
-  CHATEAUX D'EAU

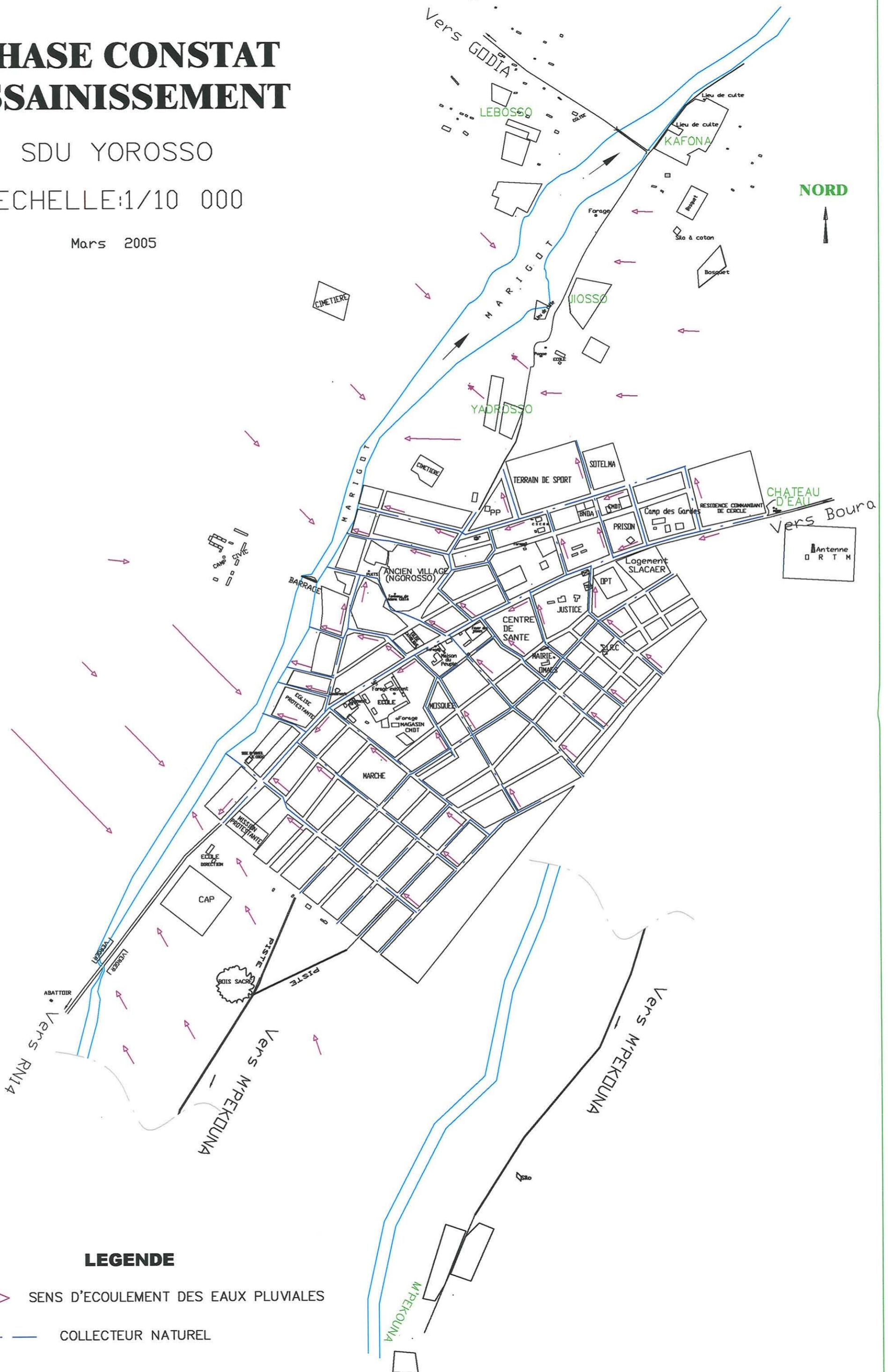


PHASE CONSTAT ASSAINISSEMENT

SDU YOROSSO

ECHELLE: 1/10 000

Mars 2005



LEGENDE

→ SENS D'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES

— COLLECTEUR NATUREL

PHASE CONSTAT EQUIPEMENTS

SDU YOROSSO

ECHELLE: 1/10 000

Mars 2005

LEGENDE

	OFFICE NATIONAL DES POSTES		CIMETIERE
	ANTENE RADIO - TV / ORTM		ABATTOIR
	ARRONDISSEMENT CENTRAL		CHATEAUX D'EAU
	CONSEIL DE CERCLE		PHARMACIE PRIVEE
	CAMPEMENT ADMINISTRATIF		EGLISE CATHOLIQUE
	PALAIS DE JUSTICE		EGLISE PROTESTANTE
	NOUVELLE MAIRIE		MOSQUEE
	CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE		TERRAIN DE SPORT
	CENTRE DE SANTE ET DE REFERENCE DE CERCLE		
	JARDIN D'ENFANTS		
	ECOLE 1er CYCLE		
	ECOLE 2ème CYCLE		
	CENTRE D'ANIMA. PEDAG. EN CONSTRUCTION		
	GENDARMERIE		
	CAMP DES GARDES		
	PLACE DES MARTYRS		
	SOTELMA		
	PIED-A-TERRE		
	CERCLE		
	ABATTOIR		
	MARCHE		
	MAISON DU PEUPLE		
	MAISON DES JEUNES EN CONSTRUCTION		
	MAISON DES FEMMES EN CONSTRUCTION		
	CENTRE D'ANIMATION RURALE		
	PHARMACIE PRIVEE		
	EGLISE CATHOLIQUE		
	EGLISE PROTESTANTE		
	MOSQUEE		
	TERRAIN DE SPORT		
			PRISON
			BIBLIOTHEQUE
			BNDA
			CMDT (Bureau Magasin)
			CONSERVATION DE LA NATURE
			SLACAER
			SERV. LOCAL REGLEM. ET CONTROLE
			MAGASIN OPAM
			MAGASIN ex SOMIEX
			LOGEMENT COMMANDANT DE GENDARMERIE
			LOGEMENT PREFET
			LOGEMENT SOUS PREFET
			LOGEMENT PERCEPTEUR
			LOGEMENT 1er ADJ. PREFET
			LOGEMENT CHEF SLACAER
			LOGEMENT DIRECTEUR 2ème CYCLE
			LOGEMENT ADJ. MEDECIN CHEF
			AUTEL CULTE ANIMISTE

NORD



PHASE PROGRAMMATION

VOIRIE

SDU YOROSSO


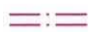

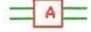

ECHELLE: 1/15 000

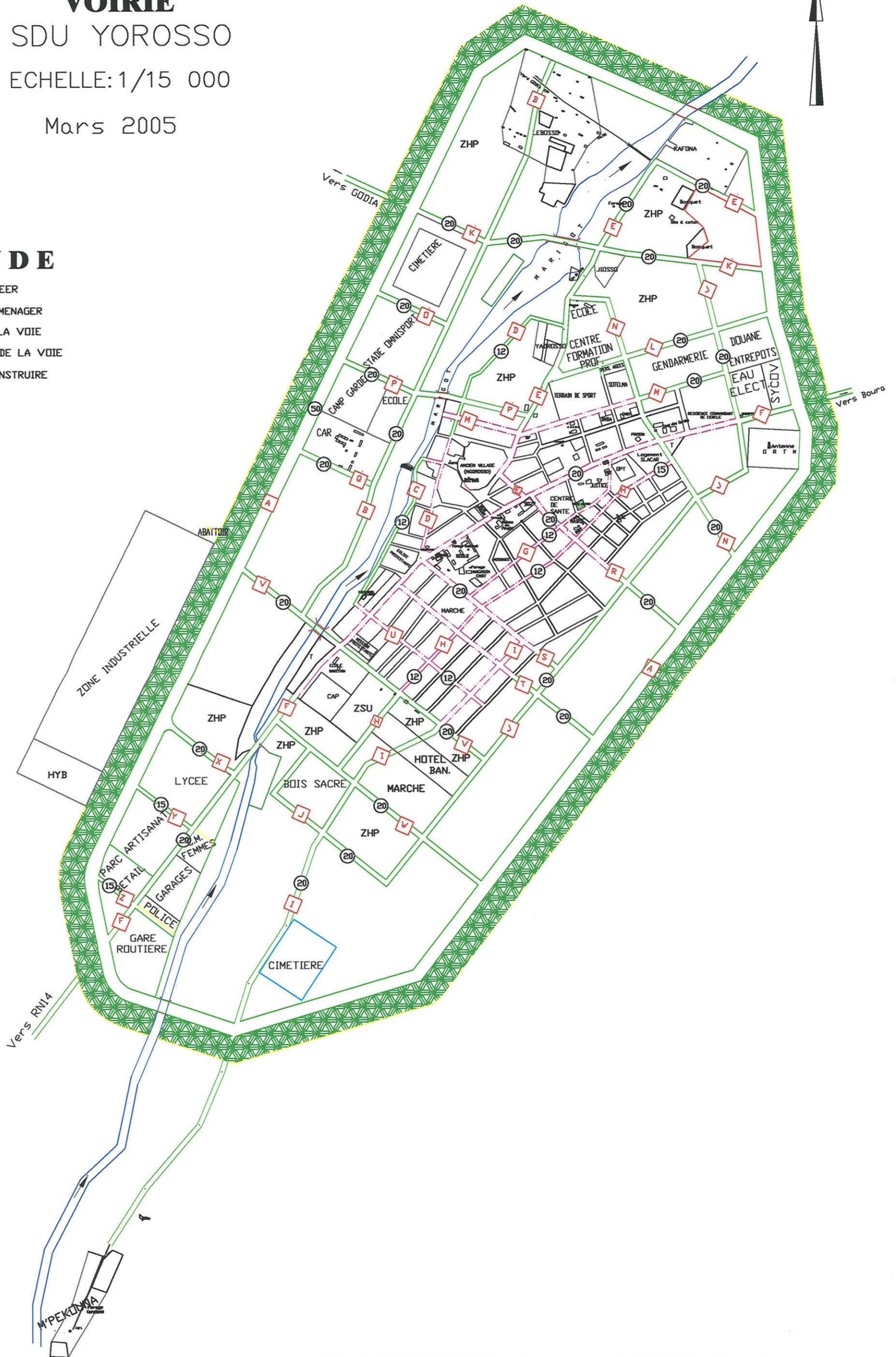
Mars 2005

NORD



LEGENDE

-  VOIES A CREER
-  VOIES A AMENAGER
-  EMPRISE DE LA VOIE
-  DESIGNATION DE LA VOIE
-  PONT A CONSTRUIRE



PHASE PROGRAMMATION ASSAINISSEMENT SDU YOROSSO






ECHELLE: 1/15 000

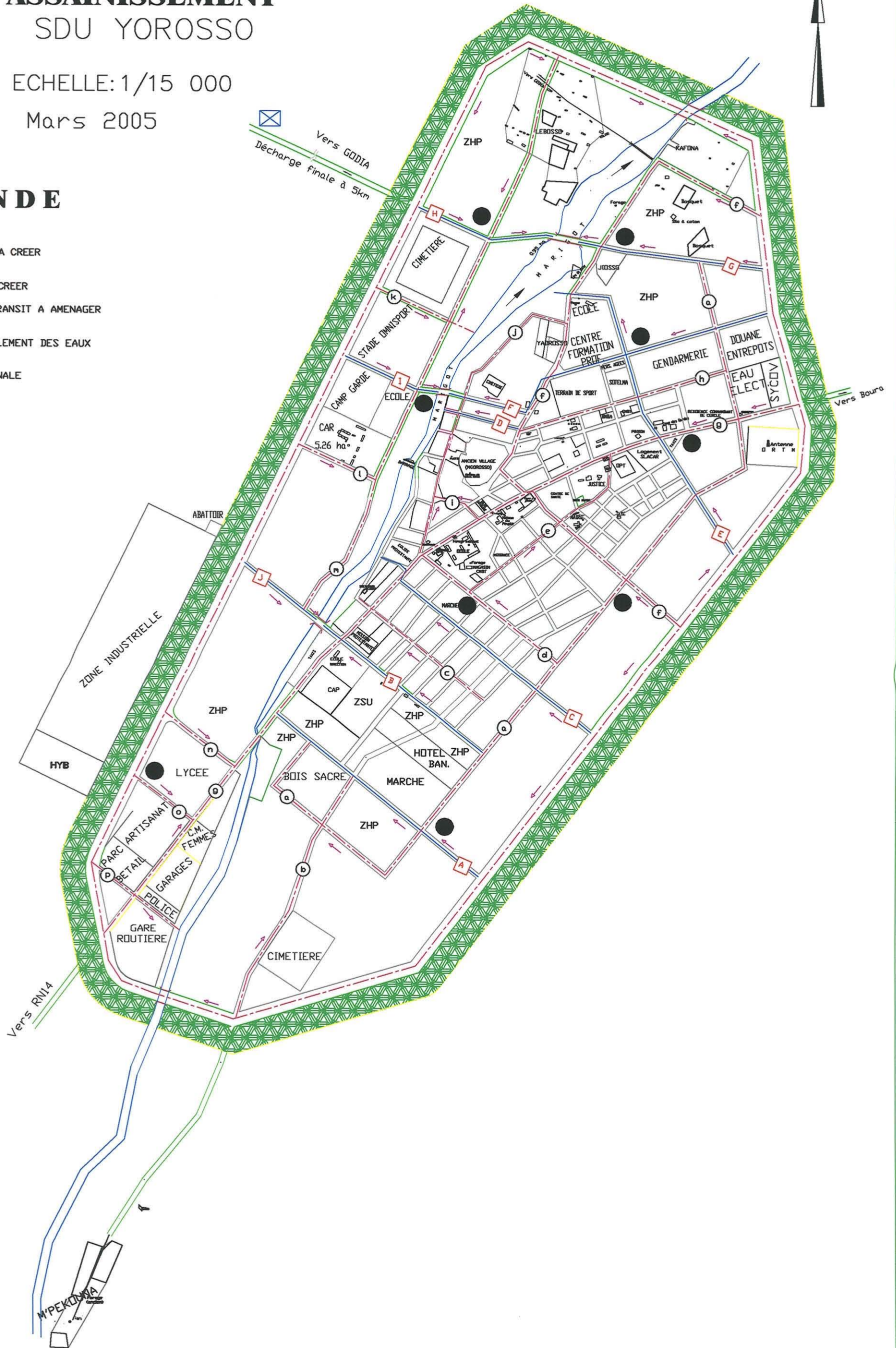
Mars 2005

NORD



LEGENDE

-  COLLECTEUR A CREER
-  CANIVEAU A CREER
-  DEPOT DE TRANSIT A AMENAGER
-  SENS D'ECOULEMENT DES EAUX
-  DECHARGE FINALE

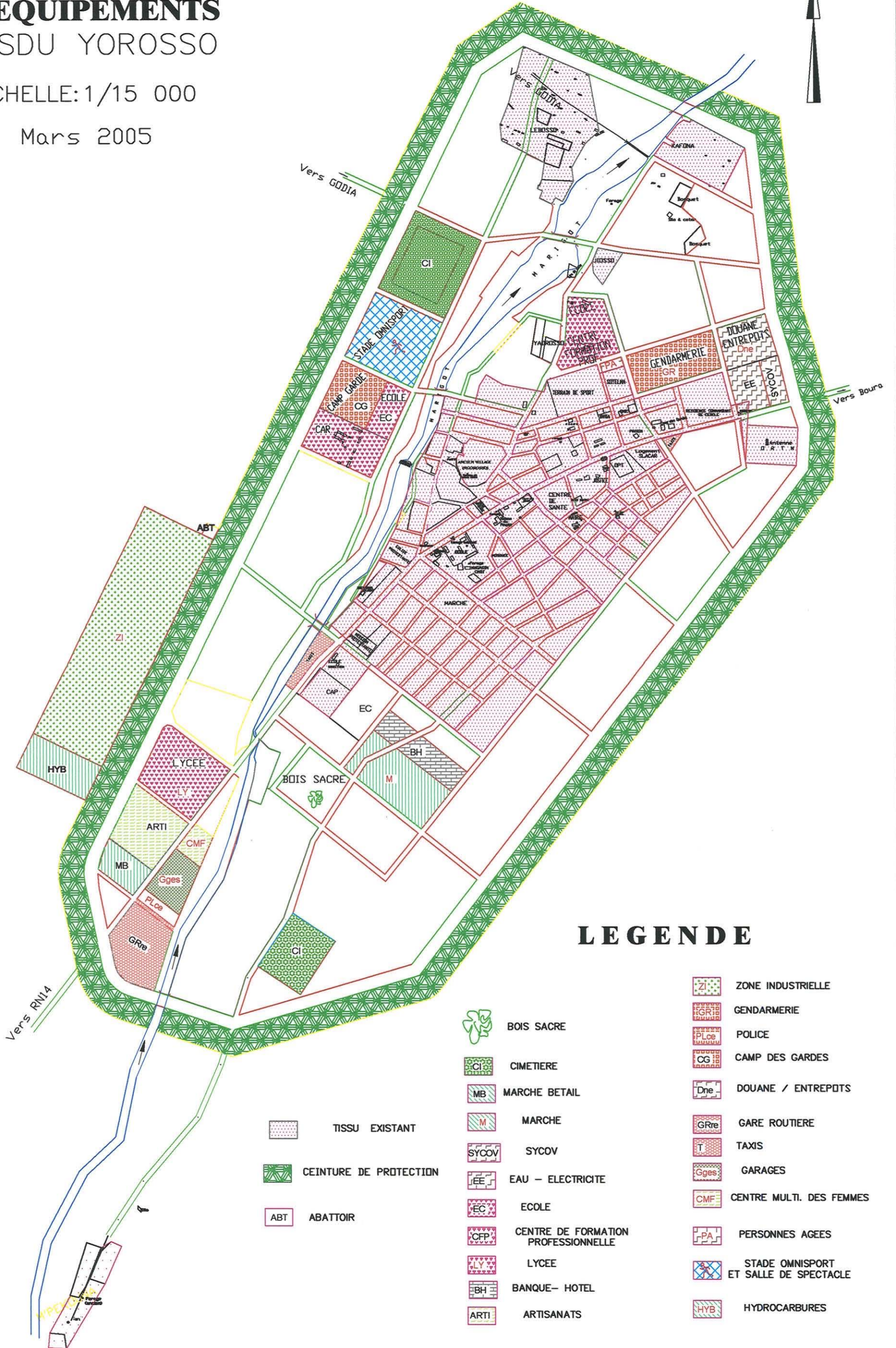


PHASE PROGRAMMATION EQUIPEMENTS SDU YOROSSO

ECHELLE: 1/15 000

Mars 2005

NORD



LEGENDE

- | | | | | | |
|--|----------------|--|-------------------------------------|--|---------------------------------------|
| | TISSU EXISTANT | | CEINTURE DE PROTECTION | | ZONE INDUSTRIELLE |
| | ABATTOIR | | BOIS SACRE | | GENDARMERIE |
| | CI | | CIMETIERE | | POLICE |
| | MB | | MARCHE BETAIL | | CAMP DES GARDES |
| | M | | MARCHE | | DOUANE / ENTREPOTS |
| | SYCOV | | SYCOV | | GARE ROUTIERE |
| | EE | | EAU - ELECTRICITE | | TAXIS |
| | EC | | ECOLE | | GARAGES |
| | CFP | | CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE | | CENTRE MULTI. DES FEMMES |
| | LY | | LYCEE | | PERSONNES AGEES |
| | BH | | BANQUE- HOTEL | | STADE OMNISPORT ET SALLE DE SPECTACLE |
| | ARTI | | ARTISANATS | | HYDROCARBURES |

